

La lettre et l'individu

Marginalisation et recherche d'intégration des « Jeunes Diplômés » bamakois au chômage

Étienne GÉRARD

La presse malienne regorgeait en 1991 de considérations sur les « Jeunes Diplômés », tour à tour encensait et plaignait cette catégorie d'individus nouveau-nés – à l'en croire –, ou en stigmatisait les élans revendicatifs, à ses yeux incontrôlés. Ainsi par exemple : « Les Jeunes Diplômés forment aujourd'hui la couche la plus démunie matériellement. Cette vérité est indiscutable dans notre pays » (*L'Essor*, 4 juin 1991), mais aussi : « Nos Jeunes Diplômés doivent savoir que c'est le travail et non l'affrontement qui paye » (*Les Échos*, 28 février 1992).

En cela, elle se faisait l'écho du pouvoir, où une partie de ces « Jeunes Diplômés » avait pris une place avec l'avènement de la troisième république, mais elle se faisait aussi l'écho d'une frange tout autant progressiste mais, déjà, conservatrice de la population – acquise aux bienfaits du nouveau régime mais soucieuse de sa pérennité.

Il aura fallu en effet que se disloque l'ancien régime de Moussa Traoré et qu'éclate le cri d'une société trop longtemps abusée pour qu'émerge, comme un symbole des affres de la politique économique jusque-là conduite, le « Jeune Diplômé ». On le désigne et le plaint comme un parangon des échecs du système scolaire, ou comme l'involontaire exclu du marché du travail : après avoir passé tant d'années « sur les bancs » de l'école, il se retrouve démuné, à la marge, avec, pour tout capital, une dette irréductible à l'égard des siens, qui avaient tant investi en lui. En tout cela, il est devenu à la fois l'image réfléchie et le reflet d'un phénomène identifié depuis peu, puis rapidement promu au rang des paradigmes de l'évolution en cours : le chômage. Phénomène récent et support d'une nouvelle catégorisation des individus et des champs (comme le « secteur informel... »), le chômage est en effet rapidement devenu le principal critère

d'identification de ces jeunes dont seule l'Histoire, jusqu'alors, légitimait le statut et le diplôme (avant d'être « Jeune Diplômé », entendu au chômage, l'élève ou l'étudiant était d'abord en lui-même un héritage de la colonisation : il était « entré dans la main des Blancs » et n'avait pour tâche et vocation que de rentabiliser, grâce à une promotion sociale inhérente à ses études, le sacrifice humain et financier consenti par les siens).

Le chômage bouleverse les équivalences passées, comme le statut des individus, et oblige pour cela à des réajustements, des recompositions ; il est à la fois expression et moteur de changements sociaux, qui affectent tout autant le champ des relations sociales que celui du politique (dont le rapport entre État et secteur privé trouve ici une résonance particulièrement forte), que celui d'expression d'anciennes dualités aujourd'hui reformulées sous le poids de nouvelles contraintes (si vives à travers le rythme du travail ou sa rémunération) : individu/groupe, oralité/écriture, ou encore profane/sacré.

Voici donc quelques clefs pour pénétrer le monde des Jeunes Diplômés, des indices d'identification de leurs parcours et d'interprétation de leur statut, mais aussi de leurs stratégies face au chômage dont ils sont victimes : l'instruction, le travail (et son corollaire) et l'argent. Il s'agit de définir les représentations qu'en ont les différents acteurs (diplômés ou non, chômeurs ou non), mais aussi de mettre à jour leur fonction discriminante au sein des pratiques adoptées à l'égard des Jeunes Diplômés ou, par eux-mêmes dans la société, dans le sens de leur intégration ou de leur exclusion.

Trois ensembles de données serviront de matière à cet exposé : les premières, relatives au chômage et aux Jeunes Diplômés, sont extraites de documents officiels ou universitaires, les secondes et les troisièmes sont tirées d'une enquête réalisée à Bamako de février à juillet 1992, par entretiens semi-directifs auprès de trente-trois Jeunes Diplômés et par questionnaire¹ auprès de deux cent cinquante autres.

1. Le questionnaire a cherché à évaluer les représentations des Jeunes Diplômés en matière de chômage, de travail (avec la distinction secteur public/secteur privé) et d'instruction, leur connaissance du milieu associatif Jeune Diplômé et des institutions chargées d'apporter des solutions à leur chômage, enfin leurs attitudes, parcours et stratégies à l'égard du travail (recherche d'emploi ou non, modes de recherche, etc.).

Les Jeunes Diplômés, le chômage : réalité ou fiction ?

Points de repère incertains

Officiellement, les Jeunes Diplômés étaient en 1992 près de 12 000 répartis dans tout le Mali, dont 8 000 environ pour la seule ville de Bamako. En fait, ces chiffres livrés par l'Office National de la Main d'Œuvre – ONMOE – étaient très certainement bien en deçà de la réalité. Ils résultaient en effet d'un comptage opéré après enquête, en principe systématique, dans tout le pays, en mars 1991, effectuée par les membres d'une association de Jeunes Diplômés – ADIDE². Nombre de jeunes n'avaient ainsi certainement pas été recensés. Par exemple, dans notre enquête, 57 % seulement des jeunes interrogés déclaraient avoir été recensés par l'ADIDE en mars 1991.

Le même type d'approximation était régulièrement noté dans d'autres enquêtes. Dans l'une sur l'emploi notamment (ONMOE, avril 1988), les auteurs distinguaient trois catégories d'individus : « les actifs », « les non-actifs » et « les actifs potentiels », « personnes qui au moment de l'enquête n'occupent pas d'emploi, ne se déclarent pas au chômage et ne se rangent dans aucune des situations d'inactivité proposées par l'enquêteur ». Ces jeunes, poursuivaient ces auteurs,

« restent en retrait de l'activité en raison du manque d'opportunités de travail. Ils constituent une réserve de main-d'œuvre importante : ils sont numériquement deux fois plus importants que la totalité des chômeurs déclarés » (*op. cit.*, pp. 7-8).

C'est cette dernière raison qui conduisait les auteurs à différencier deux catégories au sein du « non-emploi » : celle des chômeurs (déclarés) et celle des actifs-potentiels inoccupés.

Il serait vain par conséquent de vouloir dresser un tableau fidèle de la réalité du chômage (dont la définition diffère selon les acteurs³), tant en raison du manque d'outils d'évaluation performants, que de la jeunesse du phénomène et des pratiques qui lui sont associées (comme le fait de ne pas

2. Association des Demandeurs et Initiateurs d'Emploi, créée en 1988. Elle a joué un rôle particulièrement important aux côtés des étudiants, lors des événements de mars 1991, dans le renversement du pouvoir, et a obtenu ensuite de participer au gouvernement de transition (CTSP). Pour plus de détails sur son rôle, ses fonctions et sa dimension, cf. *infra* 232 et sq.

3. A l'instar de la distinction précédemment envisagée par l'ONMOE entre « actifs » et « actifs potentiels », les uns et les autres étant communément répertoriés dans la seule catégorie des actifs.

se déclarer chômeur ou de ne pas s'adresser à des structures comme l'ONMOE pour chercher du travail). Les données existantes⁴ ne sont tout au plus que des indicateurs approximatifs. Quelles sont-elles ?

En proportion de l'ensemble des Bamakois âgés de 25 ans et plus, les diplômés (de tous niveaux, du CEP qui sanctionne l'entrée dans le second cycle de l'Enseignement Fondamental, au supérieur) étaient nettement minoritaires : 32 % (Tableau 1⁵). Ils le sont plus encore en rapport à la population totale de leur tranche d'âge (25-29 ans) : 43,4 %. Mais il faut rappeler que le taux de scolarisation primaire dans l'enseignement public est aujourd'hui au Mali (1992) inférieur à 23 % (30 % avec les médersas), sans ne jamais avoir excédé la barre des 30 % (en 1980) depuis l'édification du système scolaire malien (en 1962). Les diplômés de l'enseignement secondaire et professionnel (BAC, CAP et BT) représenteraient 12,1 % de la population totale, ceux du supérieur 5 %⁶.

Ces données, datant de 1988, ont très certainement changé. Comme on le verra, une politique de réduction d'effectifs dans l'enseignement supérieur a été mise en place depuis plusieurs années, de sorte que le nombre de diplômés à ce niveau décroît annuellement. De 4769 en 1983, ils sont passés graduellement à 2057 en 1989 (source MEN-DNPES).

Qu'en est-il de la situation des diplômés par rapport à l'emploi ? Plusieurs niveaux d'analyse sont autorisés en fonction des diverses sources documentaires disponibles, ou d'enquêtes effectuées : peuvent ainsi être examinés la proportion de diplômés chômeurs par rapport à la population totale d'individus issus du système scolaire, les taux de chômage et d'activité selon le niveau d'instruction, ou encore la répartition des chômeurs à la recherche d'un premier emploi selon la formation et l'âge.

Sur le premier point, on estimait en 1988 que les diplômés de l'enseignement secondaire et professionnel représentaient 25 % de la population au chômage, et ceux du supérieur 10 %. 26,3 % des premiers, sur la totalité d'entre eux, étaient chômeurs, et 27,2 % des seconds étaient dans ce cas, la proportion la plus importante de chômeurs selon le niveau d'instruction (Tableau 2). Selon ces premières données, le diplôme apparaît comme un handicap sur le marché du travail ; en effet, plus les individus sont instruits, plus grande est la proportion d'entre eux qui se retrouvent sans travail.

Deux autres séries de données abondent dans ce sens, même si elles relativisent en partie les précédentes.

4. L'étude de référence pour les responsables de l'ONMOE était (juin 1992) l'étude citée de 1988, assortie de l'enquête menée par l'ADIDE en mars 1991.

5. Les tableaux 1, 2, 3 et 5, cités dans le texte, se trouvent en annexe.

6. Là aussi, les chiffres varient selon les sources. Si l'on considère celles de l'ONU, la proportion des étudiants du secondaire et du supérieur sont respectivement de 6,0 et de 0,7 par rapport à l'ensemble des individus des tranches d'âge correspondantes (scolarisés ou non). cf. « Développement de l'éducation en Afrique, étude statistique », ONU, Paris, 1991.

Si l'on considère la répartition des chômeurs à la recherche d'un premier emploi, selon la formation et l'âge, on constate en premier lieu que, quelle que soit la classe d'âge, les instruits demandeurs d'emploi sont proportionnellement plus nombreux que les individus sans instruction (les maxima sont de 42,62 % pour le primaire et la classe des 10-14 ans, de 39,84 % au même niveau pour les individus âgés de 15 à 24 ans, et de 32,23 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire et professionnel membres de la classe des 25-39 ans (Tableau 3)). En outre, les chômeurs à la recherche d'un premier emploi sont de plus en plus âgés à mesure que leur niveau d'instruction augmente (et pour cause : lycéens et étudiants attendent bien entendu d'avoir terminé leurs études pour formuler pareille demande)⁷.

Notons encore (ce qui ne contredit pas les données examinées précédemment) que ce ne sont pas les diplômés de l'enseignement supérieur qui sont les plus nombreux par rapport à la totalité de ceux qui recherchent un premier emploi, mais les titulaires d'un diplôme d'enseignement secondaire ou professionnel court (respectivement 22,79 % et 32,23 %) (Tableau 3).

Enfin, dernier indicateur quantitatif de la situation des diplômés en matière d'emploi : les résultats de l'enquête par questionnaire conduite à Bamako auprès de 250 titulaires d'un diplôme d'enseignement secondaire général, professionnel ou supérieur. Après une première enquête par interviews, dix cas-types ont pu être dégagés pour caractériser la situation des diplômés. Les jeunes interrogés par questionnaire se répartissent, selon ces catégories, dans les proportions respectives suivantes (voir Tableau 4).

Quatre catégories distinctes peuvent être retenues à partir de ces subdivisions : les inactifs n'ayant jamais travaillé, les inactifs au chômage (après licenciement), les actifs non salariés (ceux qui pratiquent des « petits boulots » et les bénévoles), enfin les actifs salariés (employés ou patrons d'entreprises).

Sur l'ensemble de l'échantillon, près de la moitié (47,2 %) entre dans la catégorie des inactifs ; la catégorie des actifs (52,8 %) est constituée de 32,5 % d'individus ne pratiquant que des « petits boulots », et d'une proportion moindre encore de salariés (11,7 %) ou de bénévoles (8,6 %). Autrement dit, si une majorité d'entre eux est active, une infime minorité a un emploi rémunéré ou, provisoirement au moins, stable. L'enquête relative par conséquent les données précédentes ; il semble ici qu'une pro-

7. Toutes ces remarques sont à prendre avec précaution, dans la mesure où les données sont elles-mêmes sujettes à caution. J.P. Lachaud (1993, p. 50) donne par exemple d'autres chiffres concernant le taux de chômage (17,1 % pour les hommes, 16,3 % pour les femmes, 16,9 % pour l'ensemble - 29,7 % pour le supérieur, 24,4 % pour le secondaire, 16,2 % pour le fondamental et 9,9 % pour les individus sans instruction). (Bien que les chiffres soient ici différents, ils corroborent les conclusions apportées.)

portion plus importante des Jeunes Diplômés, par rapport à celle qui apparaît dans l'étude de 1988, soit au chômage ; elle confirme en revanche une conclusion précédemment apportée : plus le niveau de formation est élevé, plus le taux de chômage augmente. 49,3 % des diplômés du supérieur sont en effet dans cette situation, contre 46,1 % de titulaires d'un diplôme d'enseignement secondaire général ou professionnel. Cependant, une proportion plus importante du premier groupe est salariée (13,7 % contre 9,61 %).

Tableau 4

Types de situations des Jeunes Diplômés

Situations	Répartition
Ceux qui n'ont aucune activité rémunératrice et disent ne jamais avoir travaillé (c'est-à-dire avoir été embauchés et salariés)	37,4 %
Ceux qui pratiquent des « petits boulots » sans ne jamais avoir été embauchés	30 %
Ceux qui pratiquent des « petits boulots » après avoir été licenciés (« compressés »)	2,5 %
Ceux qui n'ont aucune activité (donc au chômage), après avoir été embauchés dans la fonction publique	0,6 %
Ceux qui n'ont aucune activité (donc au chômage), après avoir été embauchés dans une entreprise privée, puis licenciés	9,2 %
Les salariés du privé (employés ou patrons)	8 %
Les fonctionnaires	0,6 %
Les patrons de leur propre entreprise	3,1 %
Les bénévoles engagés dans une entreprise privée, sans être rémunérés	8,6 %

A condition de pouvoir être généralisés (cette enquête n'a pas été exhaustive), ces résultats apporteraient donc un second enseignement : a priori plus handicapés dans la recherche d'emplois que leurs homologues de moindre niveau, les diplômés de l'enseignement supérieur ont plus de chances qu'eux d'avoir un emploi salarié. Enfin, les attitudes et stratégies respectives des uns et des autres face au chômage et au travail paraissent également différentes : les premiers s'adonnent moins à des « petits boulots » que les seconds, mais consentent davantage à occuper des emplois à titre bénévole.

Cette dernière assertion suggère déjà une hypothèse centrale : selon leur niveau d'études, les Jeunes Diplômés auraient des représentations

différentes du travail et, conjointement, des attitudes particularisées. Sur la base des quelques données apportées jusqu'ici, dont la plus significative réside dans l'importante proportion de chômeurs par rapport à l'échantillon soumis à enquête (47,2 %), il s'agira d'aborder le problème du chômage d'un point de vue qualitatif : quelles en sont les représentations chez les différents acteurs sans emploi, et quelles stratégies mettent-ils en œuvre pour résoudre leur situation ? Mais poursuivons selon l'axe retenu : le chômage est un phénomène récent, qui va en s'amplifiant. Quels sont les ressorts de cette évolution ?

Ajustement structurel et chômage des Jeunes Diplômés

Partons d'un résultat énoncé par les auteurs de l'étude sur l'emploi à Bamako :

« On constate que le niveau de formation a un effet paradoxal sur l'accès à l'emploi : plus le niveau augmente, plus le taux de chômage s'élève ».

D'emblée, il s'agit d'écarter l'un des facteurs de cette corrélation, certainement envisageable dans certains contextes mais non dans celui du Mali :

« Les difficultés des personnes les plus formées ne proviennent pas d'une distorsion entre l'offre et la demande causée par un développement trop rapide du niveau de formation : on constate tout au contraire une absence d'amélioration depuis environ une dizaine d'années. Les actifs de 25 à 29 ans n'ont pas en moyenne des diplômes plus élevés que ceux des actifs 35-39 ans, alors que ceux-ci ont accru nettement le niveau moyen par rapport à leurs aînés âgés de 50 à 54 ans » (ONMOE, *op. cit.*, p. 53).

Si le niveau de formation lui-même ne peut être retenu comme déterminant, le degré d'adéquation entre système scolaire et marché de l'emploi doit en revanche être examiné : l'évolution de ces deux grands systèmes ou champs et celle de leurs interactions est en effet nécessairement à l'origine du phénomène du chômage.

En 1962, date de la première Réforme du système éducatif malien, les responsables de l'éducation s'assignèrent comme objectif, entre autres, de doter le pays de tous les cadres dont il avait besoin après le départ, en 1960, des administrateurs coloniaux (le premier niveau devant former les cadres élémentaires pour l'artisanat et l'agriculture, le second les cadres moyens pour les tâches d'exécution, et le troisième les cadres dirigeants gestionnaires).

Durant quinze ans, cette politique porta ses fruits (de 1963 à 1975 les grandes écoles furent créées et parvinrent à former tous ces cadres). Par la

suite cependant, le système mis en place s'avéra non seulement inopérant, mais aussi en inadéquation par rapport aux besoins du pays et à la structure du marché du travail. En premier lieu, les formations furent conçues pour la satisfaction exclusive des besoins du secteur étatique (administration et Sociétés et Entreprises d'État – SEE –, ou encore Opérations de Développement Rural – ODR), au détriment du secteur privé (Antonioli, 1988 : 43). En second lieu, le système éducatif s'engorgea de lui-même, dès le moment où les besoins en cadres furent satisfaits : passée cette adéquation entre besoins et formation, le système continua à produire un nombre de diplômés sans considération des réels besoins de l'État, par conséquent très excédentaire par rapport aux capacités d'absorption des services publics. En outre, le nombre de diplômés fut rapidement trop important dans certains secteurs (l'enseignement secondaire ou supérieur notamment), mais insuffisant pour des emplois requérant des compétences techniques ou gestionnelles. A titre d'exemple, la structure du personnel du secteur moderne se caractérisait en 1989 par une forte proportion de diplômés de l'enseignement post-secondaire (de 10 % à 20 % selon le type d'activité économique) et d'employés non qualifiés (de 70 % à 30 %), et par une moindre proportion de cadres moyens, de techniciens et d'ouvriers qualifiés (25 % en moyenne avec un maximum de 50 % dans les services publics). Le Mali a longtemps formé plus de cadres moyens que de techniciens et personnels d'exécution, en proportion inverse de ses besoins. Il n'a pas non plus satisfait les besoins respectifs des différents secteurs, privilégiant le secteur tertiaire au détriment des secteurs primaire et secondaire. Ainsi, en 1985 par exemple, l'offre d'emplois était estimée à 400 postes dans le secteur secondaire, à 3 000 dans le secteur tertiaire et à 2 000 pour l'administration publique. 1 290 des 5 000 diplômés se présentant chaque année sur le marché du travail étaient des cadres supérieurs, 1 460 des cadres moyens, et plus de 2 000 des ouvriers et employés qualifiés. 1 500 seulement de ces diplômés avaient une formation en industrie, en génie civil ou en agro-pastoralisme.

Cette inadéquation entre formation et emplois eut sa source, pour une part, dans la difficulté des responsables de l'éducation à gérer leur secteur en fonction du marché économique ; cela apparaît également dans les déséquilibres internes du système scolaire. En 1988, l'ENSUP et l'ENA, la première de ces deux grandes écoles formant les enseignants du secondaire et du supérieur et la seconde des cadres supérieurs de l'administration, comptaient à elles seules plus de 47 % des effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur, tandis que le marché était pratiquement saturé pour la décennie à venir pour les fonctionnaires et les professeurs. Par contre, la même année, 21 des 450 postes disponibles dans la fonction publique n'ont pu être pourvus faute de candidats qualifiés. En 1984, les postes créés par l'État dans les principaux secteurs (administration, agri-

culture-élevage, enseignement, santé et génie civil) pouvaient satisfaire 2 098 diplômés sur 4 830 issus des grandes écoles (Karmiloff, 1985). Etc.

Les exemples pourraient ainsi être multipliés. L'orientation des élèves aux différents paliers du système, structurellement déficiente, a généré les problèmes d'organisation auxquels enseignement secondaire et supérieur sont soumis depuis vingt ans, et secrété les problèmes d'emploi posés aux diplômés ou exclus du système scolaire après leurs études. De manière générale, les diverses procédures adoptées révèlent un décalage grandissant entre, d'une part, l'évaluation des effectifs issus de l'enseignement fondamental et les capacités d'absorption des niveaux secondaire et supérieur, et, d'autre part, entre les formations dispensées aux divers stades d'enseignement et les besoins du marché de l'emploi. Trois problèmes principaux, apparus entre 1973 et 1978 et non résolus – au moins jusqu'en 1990, date d'application du Quatrième Projet d'Éducation – caractérisaient par conséquent l'enseignement supérieur : la maîtrise des effectifs, la réforme de l'enseignement en adéquation avec le marché du travail, et la mauvaise gestion des coûts de ce secteur de l'enseignement, qui se répercutait sur l'ensemble du système et interdisait la résolution prioritaire du déséquilibre entre formation et emploi (Guedj, 1986, Antonioli, 1988).

Les dysfonctionnements et mauvaises orientations du système scolaire – dont l'excédent des diplômés du supérieur fournit le meilleur étalon –, ne sont cependant pas seulement en cause dans le phénomène du chômage dont sont victimes les étudiants maliens. Les politiques économiques menées durant les deux premières décennies de l'indépendance et l'intervention subséquente du FMI ont elles aussi généré ce décalage grandissant entre formations scolaires et marché de l'emploi. Dans le secteur de l'économie tout d'abord.

En 1968, les militaires au pouvoir reprirent les Sociétés et Entreprises d'État (SEE) conçues et mises en place par leurs prédécesseurs (comme la société des tanneries – TAMALI –, celle des ciments – SOCIMA –, celle des textiles – COMATEX –, ou encore l'exploitation de l'or de Kalana – par la SONAREN) (J.-L. Amselle et E. Grégoire, 1987). Après la politique passée d'éviction de la bourgeoisie d'affaires, les nouveaux dirigeants choisirent de restaurer ces relations. Pour la « classe bureaucratique », il s'agissait en fait de créer de nouveaux emplois, mais aussi d'assurer sa reproduction (*ibid.*, p. 40) ; elle choisit ainsi de privilégier une « industrialisation clientéliste », aux dépens de la « rationalité et de la rentabilité économique » (*ibid.*). Dès 1979, la Banque mondiale et le FMI intervinrent pour régulariser la situation déficitaire du secteur industriel (24 SEE cumulaient à ce moment-là un déficit de 14,5 milliards de francs maliens) ; un Programme d'Ajustement Structurel fut mis en place en 1982. En 1984, le gouvernement s'engageait à réduire ses subventions aux SEE, à licencier plus de 2 500 employés, et à dissoudre quatre entre-

prises (la SCAER, la SOCORAM, la SAT et la SONITRAM). Selon l'Office National de la Main-d'Œuvre, 2 600 employés d'entreprises publiques ont de la sorte été « compressés » entre 1985 et 1988.

Dans le domaine de l'éducation, le PAS s'est soldé par une révision de la politique budgétaire et du mode de recrutement dans la fonction publique. Dès 1976, le gouvernement choisit d'étendre les concours d'entrée dans les Grandes Écoles pour juguler la croissance exponentielle des effectifs. Au nombre de 4 769 en 1983, les diplômés de ce niveau d'enseignement n'étaient plus que 2 057 en 1989. Dans le cadre du PAS, il a également étendu ces concours aux Écoles Normales (1986), réduit le nombre des bourses (à partir de 1985), fermé tous les internats d'enseignement secondaire (1984), et trois des Instituts Pédagogiques d'Enseignement Général formant les enseignants du premier cycle d'Enseignement Fondamental (1989). Il a surtout cherché à limiter les recrutements dans la fonction publique, en instaurant un concours d'entrée en 1983. Le nombre des fonctionnaires recrutés est ainsi passé de 1 418 à 426 de 1985 à 1988 (Tableau 5), avant d'être gelé à 250 en 1988-1989, puis à 213 en 1992 (aucun recrutement n'a été effectué en 1991).

Pour réel qu'il soit, le chômage des diplômés a ainsi sa source dans les politiques économiques suivies pendant plus de vingt ans (désormais soumises à un PAS) et dans l'orientation du système scolaire, avant tout guidée par le souci de promouvoir une élite, formée dans l'enceinte réservée des Grandes Écoles.

Le « Jeune Diplômé » : une création politique

Il y a donc du chômage. Les chiffres tentent d'en donner des contours, sinon exacts, du moins approximatifs ; mais suffisent-ils ? Sont-ils même seulement pertinents ? La réalité du chômage semble en effet toute relative en Afrique – tout au moins est-elle difficilement identifiable –, tant le travail y a, depuis toujours, un statut et des « formes » particuliers (il correspond notamment à d'autres rythmes, à d'autres structures et concerne des acteurs différents que ceux qui caractérisent le travail en Occident). Comment considérer qu'un individu lettré est au chômage sous prétexte qu'il n'a pas de travail salarié ? Un paysan n'est après tout pas inscrit sous le même registre en saison sèche, alors que lui non plus ne dégage aucun revenu ni ne perçoit aucun salaire. Une diplômée de Grande École, mariée ou célibataire, mère ou non, sera répertoriée dans la première catégorie, tandis qu'une femme illettrée au foyer ne le sera pas. Pourquoi ? Peu importe en réalité que la première soit déclarée telle à l'Office National de la Main-d'Œuvre : sa qualité de diplômée non embauchée ni salariée suffit à l'affubler de l'étiquette « chômeur ».

Si le chômage est bien une réalité, il ne répond donc pas au seul critère de l'absence de salariat, mais à d'autres équivalences, établies par le passé mais aujourd'hui dénuées. La première d'entre elles réside dans le lien,

établi sous la colonisation et entériné durant les deux premières décennies de l'indépendance du Mali, entre diplôme et salariat, ou diplôme et promotion sociale. Quiconque étudiait au-delà du Certificat d'Études Primaires Élémentaires puis, par la suite, au-delà du Diplôme d'Études Fondamentales et du Baccalauréat, était naturellement conduit à occuper un poste dans l'administration, et à prendre place dans l'enceinte sacrée du pouvoir (il n'est pas inutile de rappeler que la majorité des dirigeants furent, avant et immédiatement après l'indépendance, des enseignants).

Enrayé dès 1973, le système scolaire n'a plus déversé qu'une minorité d'élus diplômés de l'enseignement supérieur. La majorité n'a pu accéder aux postes promis par la tradition et par le mythe de l'instruction, si habilement cultivé durant cinquante ans (Gérard, 1992a : 64-86). A partir de 1983, l'instauration du concours d'entrée dans la fonction publique a réduit à néant cette équivalence passée entre études et promotion sociale. En partie obsolète, cette dernière a donné naissance à son corollaire, lui aussi validé sous forme d'équivalence : qui, diplômé, n'était pas promu, devint chômeur. Les Jeunes Diplômés l'expriment très clairement :

« Celui qui n'a pas de diplôme ne peut pas dire qu'il chôme. Si vous voyez que quelqu'un dit qu'il chôme, c'est que c'est un Jeune Diplômé ».

« Un Jeune diplômé, c'est celui qui vient de finir ses études avant d'être embauché dans la fonction publique et qui ne travaille pas encore ».

Peu après la création du concours d'entrée dans la fonction publique, le gouvernement malien entérina – a contrario – le processus amorcé du chômage, par la reconnaissance du travail et la création du ministère de l'Emploi et de la Fonction publique. Cette institution répondit en effet à un changement radical : la suppression de SEE, des licenciements massifs et l'abandon du principe de recrutement automatique dans la fonction publique imposèrent aux dirigeants de reconsidérer l'emploi, et de maîtriser son nouveau corollaire, le chômage. Dès lors, le thème de la « réinsertion » prit place dans le langage ; quiconque était compressé ou simplement non-intégré dans la fonction publique à la suite de ses études devait être pris en charge et bénéficier de l'aide de l'État, au risque de ne pas être « inséré » dans le marché de l'emploi et surtout dans la société. La nouvelle norme du travail pouvait désormais se lire à travers le chômage et le phénomène conjoint de marginalisation du diplômé laissé-pour-compte par l'État.

Les Jeunes Diplômés soulignent très nettement le lien indéfectible entre chômage et salariat lorsqu'ils disent ne pas travailler tant qu'ils ne sont pas salariés. Des femmes associées pour la création d'une coopérative et qui ont travaillé sans être rémunérées durant deux ans racontent par exemple :

« On a fait deux ans et quelques et on n'avait pas de salaire ; quand vous dites à votre famille "je vais travailler" et que vous revenez les mains

vides, vous imaginez la réaction : les gens disent : "si tu travailles sans salaire tu restes à la maison". Ils nous ont mis des bâtons dans les roues ; ils ne comprenaient pas. Ils disaient : "tu dis que tu n'as pas de salaire, alors pourquoi tu travailles ?" Le concret pour eux, c'est l'argent. »

Généré par des politiques économiques (privatisation d'entreprises, intervention du FMI, restriction de l'entrée dans la fonction publique), le chômage correspond donc aussi et surtout à l'institutionnalisation du marché de l'emploi, autrement dit à une redéfinition du travail. A travers le département de la Fonction Publique et du Travail, chargé d'élaborer la politique générale de promotion de l'emploi, elle-même conçue par la Direction Nationale de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale, emploi et chômage ont été institutionnellement reconnus et structurellement traités. Le second a naturellement procédé du premier, à partir du moment où celui-ci est devenu mouvant et incertain.

Fruit premier d'une idéologie et de politiques tournées vers la reproduction prioritaire de la classe dirigeante (que l'équivalence entre diplôme et promotion sociale devait servir), l'emploi a ainsi rapidement constitué un problème politique ; car sa précarité menaçait l'ordre social et sécrétait les germes d'un contre-pouvoir. Pour preuve : le problème du chômage, dont les Jeunes Diplômés sont aujourd'hui les involontaires parangons, ne fut réellement considéré – en ce qu'il reçut des ébauches de solutions – qu'après le renversement du pouvoir en mars 1991, auquel prirent une part décisive les étudiants et les Jeunes Diplômés sortis du système scolaire et exclus des circuits de la promotion (constituée en 1988, l'ADIDE s'associa à l'Association des Élèves et Étudiants Maliens, l'AEEM, lors de ce mouvement). Une étude avait été réalisée en 1988 sur « L'emploi et le chômage dans le district de Bamako », avec l'appui du projet PNUD/BIT d'« Assistance à l'Emploi des jeunes diplômés » (ONMOE, 1988). Mais il fallut attendre septembre 1991 pour voir se concrétiser la volonté et la préoccupation politiques de remédier au problème du chômage, à travers la création, au sein de l'ONMOE, d'un service spécialisé, la « Cellule d'appui aux jeunes diplômés » – qui n'a ouvert ses portes qu'en février (application de l'article 5 de l'ordonnance n° 91-066/PCTSP du 30/09/1991). Six mois encore se seront écoulés avant l'adoption de mesures favorables à l'intégration des Jeunes Diplômés au chômage sur le marché de l'emploi (Décret n° 92-128/PM-RM fixant les modalités d'application du stage de formation des jeunes diplômés sans emploi, du 18 avril 1992).

Dans le même temps cependant, des enquêtes furent réalisées, et des lois et décrets relatifs au chômage des Jeunes Diplômés furent édictés. La Cellule d'appui à l'insertion reçut par exemple pour missions de coordonner et de suivre toutes les actions de l'État et des partenaires du développement en vue de l'insertion professionnelle des Jeunes Diplômés,

d'exécuter des études, enquêtes et recensements les concernant, et de tenir un fichier (ONMOE, 1991). En fait, il s'agissait surtout de repérer et compter, mais aussi de contrôler et classer cette catégorie inédite. Ainsi, on reconnaissait le chômage et on lui donnait forme. Le Jeune Diplômé cessait d'être un simple individu instruit, pour devenir un chômeur instruit, à la fois exclu du marché de l'emploi et au ban de la sphère privilégiée du fonctionnariat. Un responsable de l'ONMOE traçait ainsi l'historique du chômage au Mali et l'apparition de cette nouvelle catégorie d'individus :

« A partir de 1982, l'État, par le biais des finances publiques, n'était plus capable de prendre en charge l'ensemble des diplômés, dont le nombre atteignait 2 500 par année. Le concours d'entrée dans la Fonction Publique a été instauré. Aussi, les cohortes sorties depuis cette époque et qui ont grossi le rang des chômeurs, atteignent 15 000 jeunes diplômés sans emploi » (Fofana, 1992).

La catégorisation appelait des définitions : les différents acteurs se sont appliqués à en donner. Pour l'ONMOE, les Jeunes Diplômés devinrent « des personnes âgées de 35 ans au plus, détentrices d'un diplôme reconnu par l'État et/ou ouvrant à une qualification sur le marché de l'emploi » (Fofana, 1992 : 2).

L'ADIDE, plus précise, datait l'apparition de la catégorie et circoncrivait précisément la notion de chômage : « Sur le marché de l'emploi au Mali, les jeunes diplômés sont des hommes et des femmes âgées de 40 ans au maximum, titulaires d'un diplôme académique ou professionnel obtenu à partir de 1983... » (ADIDE, 1991).

L'association révélait surtout la représentation communément partagée du chômage en soulignant que les Jeunes Diplômés devaient être « à la recherche d'un premier emploi permanent ». Autrement dit : s'ils ne bénéficiaient pas de la stabilité propre au fonctionnariat, ces jeunes devaient être répertoriés comme chômeurs.

Définis et repérés, les Jeunes Diplômés ainsi, sinon contrôlés, du moins canalisés, eurent à éprouver, à travers le chômage, le passage politique, orchestré par l'État, de « l'intégration coopératrice » à la « marginalité contestatrice ». Contraint de faire face à la fois aux licenciements opérés dans les SEE et au flux de diplômés déversés sur le marché du travail, dont une minorité seulement peut être intégrée dans la fonction publique, l'État a en effet cherché depuis le début des années 80 à se désengager le plus possible en incitant l'entrepreneuriat privé. Parallèlement, il a dû juguler la force contestataire des nouveaux exclus, autrement dit résoudre au plan politique les conséquences de ses décisions économiques. Faute de pouvoir encore assurer « l'intégration coopératrice » des diplômés dans la fonction publique, il s'est trouvé dans l'obligation de satisfaire, en partie

au moins, les revendications des diplômés non-intégrés. Toute sa politique va par conséquent viser à calmer leur force d'opposition et à favoriser leur insertion sur le marché privé de l'emploi. L'admission en avril 1991 de l'ADIDE au sein du gouvernement provisoire (CTSP) et la relative prise en compte de ses doléances abondèrent dans le premier sens. L'incitation à l'entreprenariat privé, à travers la création d'une « cellule » chargée de « mettre en œuvre des dispositifs spécialisés et des aides publiques et privées destinées à favoriser l'embauche des Jeunes Diplômés et à faciliter la réalisation de leurs projets de création d'entreprise... », l'adoption d'un décret relatif à des stages d'insertion professionnelle en entreprise, ou encore la décision d'exonérer les jeunes entrepreneurs de la patente annuelle, concoururent à la satisfaction du second impératif.

Peu à peu, l'État aura ainsi rompu avec les politiques passées en refusant désormais explicitement d'être le principal employeur et d'assurer son rôle passé d'intégrateur exclusif. « L'État-providence » est aujourd'hui rangé, sinon dans les têtes du moins dans les faits, au rang des vestiges légués par le colonisateur et récupérés par les anciens tenants du Pouvoir durant trente ans.

Toutes ces politiques auront donc conféré au Jeune Diplômé un triple statut, juridique, économique et politique, exprimé dans des définitions, contenu dans des dispositions juridiques et inhérent à une politique de l'emploi, à une évolution du travail et de son marché, inscrit enfin dans les programmes gouvernementaux de lutte contre des éléments rapidement jugés comme « incontrôlés » et menaçants. Nombre de Jeunes Diplômés gardent cependant du travail, de l'emploi et du rôle de l'État, des représentations et attentes bien particulières, pour une bonne part héritées des schémas passés (on ne renonce pas si facilement à ses privilèges). On va le voir, leurs expressions (discursives, pratiques, stratégiques) accusent la nature ambivalente du double passage, social et politique, envisagé. Loin d'être univoque ou linéaire, cette évolution a encore des contours imprécis ; les transitions évoquées sont davantage en train de se faire que déjà accomplies, et les champs, loin d'être séparés, s'affrontent. Oralité et écriture, domaines public et domaine privé, privilège et « lieu commun », dimension du collectif et individualisme, se conjuguent, se recourent et se heurtent. Les représentations de soi, du chômage et du travail, exprimées par les Jeunes Diplômés non-intégrés dans la fonction publique, ainsi que leurs stratégies pour sortir de leur situation, rendent compte de tous ces clivages et tensions.

De l'École à la rue

C'est maintenant une évidence au Mali : les rapports au travail ont, en milieu urbain au moins, évolué sous l'influence du salariat et de ses représentations. S'il satisfait toujours l'exigence de cohésion sociale du groupe d'origine de l'individu – même si les modalités ont changé –, le travail n'est plus tant inscrit dans l'ordre des saisons et des initiations que dans celui de la semaine ponctuée par un week-end et de l'argent. Qui plus est, « avec le temps » et les ruptures dont il est marqué, les conditions d'accès au travail salarié ont changé. On l'a vu, certaines équivalences passées ont été érodées. Elles cèdent progressivement la place, dans l'univers des représentations, à d'autres équivalences, dont les définitions et le rapport au travail sont nécessairement marqués : le titulaire d'un diplôme qui n'est pas salarié, est considéré comme chômeur. Qu'il soit occupé dans une activité commerciale dans les rues de Bamako ou nomade sur les pistes de tout le pays, qu'il lave des voitures ou dispense ses compétences de lettré comme écrivain public, ne suffit pas : un salaire conditionne son appartenance au monde de « ceux qui travaillent », la reconnaissance de ses compétences et l'attribution d'un statut qui valorise ses savoirs et son identité de lettré.

Le chômage : une mort symbolique

Diplômé d'une grande école d'ingénierie de l'ex-Union Soviétique, Moussa sort à peine d'une période de chômage de dix mois.

« Je vous avoue que ça n'a pas été du tout facile, dit-il, d'autant plus que, vous savez, quand vous finissez une formation, les parents croient tout de suite que vous êtes un individu productif dans la société. On s'attend quand même à un truc positif de sa part ; qu'il va bosser, et partant qu'il va avoir quelque chose. Finalement, quand on n'a rien, on est presque rejeté ou on est diminué... Pendant dix mois de chômage je n'ai rien fait, rien fait. Certaines nuits, je ne trouvais même pas le sommeil. Il m'est même arrivé de renier mon diplôme. Je dis : "Mais pourquoi tout ça ?" Se dire qu'on est docteur en ceci ou en cela et que ça ne sert à rien... Chômer : je n'aime pas du tout ce verbe là, moi. Franchement, au-delà d'un an, je ne sais pas comment [on peut] s'en sortir, à moins de pleurer, de pleurer dans sa chambre. Je ne vois pas, parce que moi, après tout, j'étais dégoûté de tout. »

Cette détresse, tous les Jeunes Diplômés la vivent, avouant souvent qu'« un chômeur c'est quelqu'un qui est moralement malade », souffrant

de discrédit (« Chômeur ! », leur lance-t-on à la volée en les voyant assis dans la rue, inoccupés), regrettant enfin le manque de soutien, en l'occurrence si indispensable pour « s'en sortir » : « Au lieu de te reconforter on essaie plutôt de te rejeter ». Le sentiment de la solitude et de l'échec est amer : « Ah oui ! quand on est au chômage on est franchement diminué, on est frustré ». Et, à l'inverse, un travail retrouvé permet de recouvrer ses responsabilités, son identité, débarrasse de « la honte » (*maloya*), confère enfin le sentiment d'être à nouveau « un élément de la société malienne », d'être utile. Ne pas avoir « le prix de la cigarette », ne pas être en mesure de « courtiser » et de combler les attentes d'une partenaire, avoir à quémander pour la satisfaction de ses « petits besoins », alimentent l'insatisfaction et le dépit, tant en raison du manque que de la marginalisation que cela induit (car on finira par ne plus prendre le thé avec ses amis si l'on n'est pas capable de cotiser comme eux, ni fréquenter des femmes si l'on est sans ressources). Mais la frustration tient plus encore au fait de ne pas travailler, donc d'être privé de dignité et de reconnaissance.

« Si l'homme n'a pas d'utilité dans la société il est insignifiant ».

« Quelqu'un sans travail est en marge du développement, donc inutile ».

« Le travail libère, permet à l'homme de se reconnaître lui-même et de se faire reconnaître par les autres. L'homme c'est avant tout le travail, le reste vient après. Si un homme ne travaille pas, renchérit ce Jeune Diplômé, il vaut un animal, excusez-moi. Et encore : un animal vaut mieux que lui parce qu'on peut le bouffer. Quand on est au chômage on ne fait que bouffer. Moi, si je ne travaille pas, je n'ai même pas envie de vivre... Si je ne travaille pas, mieux vaut ne pas vivre. »

Le travail valide l'existence en la sanctionnant comme socialement utile pour la collectivité. Les Jeunes Diplômés le disent bien lorsqu'ils jugent en majorité que « l'essentiel, c'est de ne pas rester sans rien faire ». Appelés par questionnaire à choisir entre plusieurs propositions relatives à la conception du travail, 70,5 % abondent dans ce sens, tandis que 3,7 % disent refuser de travailler si le travail ne correspond pas à leur qualification, 3,7 % estiment qu'« il vaut mieux attendre que de faire du "n'importe quoi" », 4,3 % disent espérer dans l'avenir et pensent trouver le travail qu'ils souhaitent, enfin 15,9 % d'entre eux jugent qu'« avec l'aide de Dieu », ils ne resteront pas longtemps au chômage (1,8 % ne se prononcent pas).

S'il confère ainsi à l'individu une raison d'être et revêt un caractère urgent, le travail justifie, aussi et surtout, les études passées, et autorise la revendication de son identité de lettré. A contrario, la dévalorisation du diplôme sur le marché du travail et les réactions d'autrui à l'égard de tout chômeur alimentent aujourd'hui les sentiments de frustration et d'inutilité.

« *Diplômé : tu n'es plus le maître !* »

D'un diplômé au chômage, une jeune femme dira : « il n'est bon qu'à parler et il est incapable de donner quoi que ce soit » (*kuluchi jufara baro* : [il] parle [jusqu'à ce que son] pantalon [se] déchire). Autrement dit : « Qu'importe son diplôme ? Cela n'a aucune valeur, puisqu'il est plus pauvre qu'un autre ».

Jusqu'à une période récente (1983), l'intégration naturelle du diplômé dans la fonction publique lui conférait le prestige de son rang dans l'administration ou dans l'appareil d'État et le dotait, surtout, des moyens de valider et d'entretenir ce prestige. Car qui est pauvre n'a, aux yeux de tout un chacun, jamais réussi, quel que puisse être son rang. « Celui qui a la poche lourde » mérite en revanche respect et considération. C'est lui, qui, au sein de la famille, « sera concerné et informé plus tôt que les autres, même s'ils travaillent ». L'argent demeure le seul signe tangible de réussite. On comprend dès lors qu'aujourd'hui même les gens sortis de l'École estiment que,

« Diplômé tu n'es rien au Mali, tu n'as rien, qu'un papier qui ne te sert qu'à embellir ta chambre ou ta valise. Car chez nous ici, ajoute l'un d'eux, quand tu ne peux pas donner un sou à quelqu'un, tu n'as pas d'importance. Même tes petits frères ne te respectent plus. Tout passe par l'argent : un type pauvre est raté, il ne vaut rien. Et on te dira par exemple : "Si toi tu as fait vingt ans à l'école, moi j'ai fait vingt ans d'aventure ; j'ai peut-être fait le boy, mais je te nourris, je nourris toute la famille, je m'en fiche de ton instruction !" »

Les études ne nourrissent plus. Bien plus, cette indigence alimente le complexe du diplôme. Qu'importe alors le titre obtenu après tant d'années passées « sur les bancs » ? Loin d'être le gage d'une reconnaissance, il est souvent objet de rancœurs, prétexte à déconsidération, critère de déqualification et source de marginalisation. Privé de ses lettres de noblesse, il est aussi détrôné par une « politique du ventre » où ceux qui ont « la poche lourde » puisent leur supériorité.

La représentation commune du diplôme enregistre ainsi aujourd'hui le processus d'inversion de sa fonction sociale initiale, sur la base d'une équivalence demeurée vraie : prestige, reconnaissance et intégration relèvent avant toute chose de la richesse (même toute relative). De plus en plus, « c'est le simple mécanicien qui va nourrir son frère aîné diplômé. Il le commande dans la famille ». Cette nouvelle adéquation s'accompagne logiquement d'une négation de l'identité de celui qui a étudié. Par le passé reconnu pour son titre (de docteur, d'ingénieur, etc.), le diplômé est aujourd'hui déconsidéré en raison même de cette qualité – à moins bien sûr qu'il n'ait « réussi », qu'il ne soit pas au chômage et qu'il parvienne à subvenir à ses besoins et à ceux des siens.

L'obligation de pratiquer des « petits boulots » (64,4 % des individus interrogés en ont pratiqué un et 32,5 % étaient dans cette situation lors de l'enquête) conforte aussi, bien sûr, ces représentations. Astreint à parcourir la ville à la recherche d'un travail journalier de maçon, à tenir un « tablier » sur le trottoir, à vendre des journaux à la criée, à servir dans une station essence, ou encore à monnayer ses compétences de lettré auprès des analphabètes, le Jeune Diplômé dénonce dans chaque cas l'impossibilité de valoriser son savoir et l'humiliation d'être ainsi rabaissé devant de moins instruits.

La pauvreté des Jeunes Diplômés accentue aujourd'hui la perte de leur prestige, et plus largement la déconsidération dont les intellectuels sont l'objet. Longtemps portés dans la sphère du Pouvoir, ils se retrouvent maintenant à la place de l'indigent, de celui qui quémande, qui doit donc nécessairement se rabaisser pour pouvoir subvenir à ses besoins⁸. Écrivain public, titulaire d'une licence de lettres obtenue à l'École Normale Supérieure (ENSup), François évoque le cas de clients discourtois, puis parle de sa propre condition.

« Certains te disent : "Mais mon fils, depuis que toi tu n'es pas né, moi j'écris !" Mais eux ne savent pas ce qui nous pousse à faire ça aussi, c'est pour ne pas croiser les bras devant l'adversité, pour ne pas rester dans un cas d'inertie totale. Parce que moi je trouve que rien n'est plus grave pour l'homme, que l'une des plus grandes tortures morales pour lui c'est l'oisiveté, c'est le chômage ; parce qu'à ce moment-là tout le monde est indifférent à ton sort, parce que tu ne peux pas subvenir au plus petit de tes besoins, donc tu es obligé de quémander, ou de voler. (...) Je vois des gens qui sont sortis du Fondamental⁹, du Secondaire, qui bénéficient d'un travail, qui circulent dans des voitures ; des gars, même, que j'ai formés ici pendant mon stage à l'ENSEC ou à l'IPEG¹⁰, qui sont ici présentement, qui travaillent, alors que moi j'exerce cette activité ahurissante, parce que je suis obligé de me rabaisser, d'appeler n'importe qui qui me donne du travail. Bon, vous voyez ce que ça fait... »

Contraint de se plier aux exigences de qui, sur l'échelle sociale passée, devait devant lui baisser le regard, le titulaire d'un diplôme n'est pas seu-

8. La généralisation est sans doute hâtive et incorrecte. Tous les Jeunes Diplômés ne sont pas dans la même situation. Leurs stratégies de recherche d'emploi en rendent compte, on le verra. Le cas des Jeunes Diplômés les plus démunis est invoqué pour illustrer un processus large de dévalorisation actuelle du diplôme et d'une transformation radicale du rapport à l'instruction et au travail. Ce cas constitue lui-même toujours la référence dans les discours tenus par les divers acteurs (diplômés, presse, étudiants) au sujet des Jeunes Diplômés.

9. Il s'agit de l'Enseignement Fondamental, divisé en deux cycles, le premier de six ans, le second de trois. Le premier correspond au Primaire français, le second au 1^{er} niveau du secondaire.

10. L'ENSEC forme les enseignants du secondaire, l'IPEG ceux du primaire.

lement rabaisé – en raison même de la priorité toujours accordée à l'argent dans la panoplie des signes de réussite. Il est également assujéti à des conditions d'embauche d'autant plus arbitraires et dégradantes que le marché privé de l'emploi, nouveau, voit venir à lui une masse croissante d'individus. Les données manquent pour évaluer le phénomène d'exploitation des diplômés au chômage par des entrepreneurs privés trop contents de trouver de la main-d'œuvre à bon marché. L'enquête réalisée auprès de ces jeunes et leurs témoignages corroborent cependant très largement cette réalité. 8,6 % des Jeunes Diplômés interrogés par questionnaire étaient des employés bénévoles (alors que la proportion de salariés était de 11,7 %). Non-intégrés dans la fonction publique, ces derniers ont choisi de travailler sans être rémunérés, dans la perspective d'être réellement embauchés par leur entreprise. Il est clair qu'une telle démarche ouvre la voie aux abus, comme le relate l'un d'eux, qui s'est proposé comme bénévole :

« Il y a un entrepreneur qui cherchait des employés. L'offre a été très supérieure à sa demande ; il a fait son choix. On ne peut même pas bouger. Si tu fais une petite chose seulement, c'est fini, il te dit qu'il te laisse et que de toute façon il y a beaucoup de gens qui attendent à la porte... »

Si c'est une femme, on lui fera souvent miroiter une embauche pour obtenir d'elle ce qu'elle ne concéderait autrement que selon son propre gré...

Quiconque doit subvenir à ses besoins, ou même pourvoir à ceux de ses proches, n'a en définitive guère le choix. S'offrent à lui la multitude des « petits boulots » précaires et incertains, le travail bénévole ou, à une autre échelle, l'initiative et l'entreprise individuelles. Excepté dans ce dernier cas où l'individu se rend maître de sa situation, les conditions de travail contraignent le diplômé à un ensemble de concessions par rapport à sa qualité de lettré. De fortes restrictions au recrutement dans la fonction publique, une demande d'emplois largement excédentaire par rapport à l'offre, enfin les difficultés d'entreprendre de sa propre initiative (puisque cela demande des fonds personnels – cf. *infra*), privent les anciens étudiants de la possibilité de revendiquer un travail en adéquation avec leur formation.

La valorisation du diplôme est donc reléguée à un niveau secondaire. Mais, plus encore, la fonction sociale de l'instruction est remise en cause. Même si « un intellectuel est très différent d'une personne qui n'a pas fait une journée sur les bancs » (qui n'est jamais allée à l'école), le premier est aujourd'hui « contraint de se mettre au même rang que les gens non-instruits » et de troquer le prestige passé contre la honte (*maloya*) inhérente à l'indigence.

Le chômage auquel sont livrés les Jeunes Diplômés symbolise en cela un triple passage. Le diplôme cesse d'être une condition expresse de l'in-

tégration dans la fonction publique, et conjointement un garant de prestige et de promotion sociale. Il ne dispense plus son titulaire de rechercher du travail et le livre aux labeurs non rémunérés et provisoires, aux côtés des individus non instruits. Non assuré de pénétrer dans la sphère du pouvoir ou dans celle de l'argent, le diplômé est ainsi rendu au sort commun. Bien sûr, il n'est pas tout à fait comme les autres, les illettrés : il sait écrire et lire, s'exprimer en français, il a davantage d'atouts pour « se débrouiller », négocier avec les autorités et s'en sortir en cas de litige avec un tiers ; mais il est comme eux vulnérable (la précarité de sa situation en fournit la mesure) et non moins démuné.

Symboliquement, cette évolution s'accompagne d'une démythification de l'instruction. Le Jeune Diplômé ne sera plus tant reconnu, comme par le passé, pour ses qualités d'instruit, que désigné comme victime de son instruction. Cette démythification de l'instruction contient en elle-même une désacralisation de la Lettre et nourrit un double processus d'inversion : la perte d'équivalence entre diplôme et promotion sociale en est la première expression. Astreint aux mêmes travaux que les illettrés, soumis aux mêmes rythmes, dépossédé du prestige passé de ses aînés instruits, livré à la rue au lieu d'être abrité dans un bureau de fonctionnaire, le diplômé sort ainsi de la sphère de l'Écriture. Des femmes diplômées réunies en coopérative (la COFESFA – Coopérative des Femmes pour l'Éducation, la Santé Familiale et l'Assainissement) ont par exemple choisi pour projet l'assainissement urbain et le ramassage des ordures. Ce cas paraît caricatural, tant il offre une image inverse de celle que l'on retient d'ordinaire des études. Le savoir livrerait ainsi à la souillure... :

« Le ramassage des ordures, disent-elles, c'est frustrant. Imaginez-vous qu'après des années d'études on vous dit de ramasser des ordures... Ça posait des problèmes, les conditions étant [a priori] qu'on soit cadres supérieurs. Les gens disaient : "Une dame qui va ramasser des ordures comme un manœuvre... [ce n'est pas concevable], à plus forte raison si tu as étudié". »

Sans trop s'arrêter à ce rapport paradoxal entre instruction et souillure, il faut cependant retenir le processus essentiel d'inversion révélé par une telle situation : le diplômé n'a plus pour terre d'asile le bureau du fonctionnaire, mais il est livré, sinon à la rue, du moins au monde de ceux que l'analphabétisme a par avance défavorisés en matière de salariat. Cette nécessaire entrée dans un monde en bonne partie régi par d'autres lois que celles de l'écriture, s'accompagne d'un changement d'activité, de statut. Elle contraint aussi le Jeune Diplômé à délaisser ce qui, jusque-là, constituait à la fois un terme d'identité et un attribut pour des fonctions réservées : l'instruction. Certes, on lui confie la rédaction ou l'écriture du courrier, on l'appelle pour l'établissement de factures ; mais ces recours à

ses propres codes ne le dispensent nullement d'adopter ceux de ses pairs illettrés. Bien au contraire : minoritaire parmi eux, il doit souvent délaissier ses acquis et emprunter leur langage, au risque de ne pas être compris ou, pire, d'être considéré comme vaniteux et d'être méprisé. De surcroît, cette situation nouvelle érode rapidement ses connaissances, qu'il n'entretient plus. On l'entend souvent dire : « j'ai tout oublié », et avouer qu'il ne lit plus, ni n'entretient plus les savoirs ou le raisonnement acquis sur les bancs de l'école ou de l'université.

Le passage d'un monde du travail à un autre est donc aussi celui de la certitude à la précarité, du prestige au sort commun, mais aussi celui, symbolique, de l'écriture à l'oralité : *l'instruction n'est plus pour le diplômé la condition d'une « différenciation positive »* (liée par le passé à la promotion sociale) par rapport aux illettrés. Elle n'est plus non plus le passe-droit automatique pour l'obtention de privilèges (un Jeune Diplômé ne dit-il pas par exemple : « Celui qui n'est pas diplômé ne peut pas prétendre au même travail qu'un diplômé ; celui qui est plus intelligent doit être mieux récompensé » ?). Enfin, son instruction ne garantit plus systématiquement au lettré, comme par le passé, les droits implicitement consentis à quiconque entretient des accointances avec les représentants de la loi écrite. *Autrefois régisseur de l'arbitraire institué par l'écriture et autorisé par sa possession* (Gérard, 1997), *il en subit aujourd'hui, dans une certaine mesure au moins, le pouvoir*. Les modalités d'intégration des Jeunes Diplômés au chômage dans le monde du travail ou plus généralement au sein de la collectivité, enregistrent bien sûr cette évolution. Plus encore : l'instruction n'est-elle pas devenue un facteur d'exclusion ?

De l'instruction à l'exclusion

La reproduction comme condition d'intégration

Le chômage abolit la reconnaissance passée basée sur la possession du diplôme (« quand on a un diplôme on est fier parmi ses semblables, mais cette fierté va disparaître avec le chômage ») ; il prive aussi le chômeur de droits, dresse des barrières et lui impose des interdits, notamment relationnels :

« Le chômage a des incidences sur les relations avec les femmes, bien sûr. En tant que chômeur, je me dis que ce n'est pas normal que je suive une fille. Je dois être au moins en mesure de l'amener se distraire quelque part, de lui payer sa parfumerie ou sa toilette. Mais je ne suis même pas en mesure de me nourrir, à plus forte raison de berner une fille. C'est pas nor-

mal. Je ne peux pas lui dire que je travaille, que j'ai tel salaire ; mais je ne peux pas non plus lui dire que je ne travaille pas. Si je lui dis ça, est-ce qu'elle va m'écouter ? Même pas. »

Qui ne travaille pas – ici au sens d'être inactif – mérite, dit-on, le mépris. Jugé comme paresseux et « parasite » bénéficiaire du travail et des efforts d'autrui, le chômeur symbolise par lui-même une négation de la vie. Moussa dit avoir eu l'intention de mettre un terme à ses jours, de ne pas mériter de vivre ; il ne fait ici que traduire une conception fondamentale de l'homme et de la société. Qui ne travaille pas, renie ce pour quoi il vit, et renie les siens au service desquels il doit agir, pour une juste reproduction de la lignée à laquelle il appartient. « Quelqu'un qui n'a pas de boulot est minimisé, même dans la famille », parce qu'il contrarie, en priorité, un cycle de vie dont il interrompt la reproduction.

L'indigence de l'individu lui interdit les responsabilités d'ordinaire dévolues à tout homme en âge de poursuivre l'œuvre des aînés à l'égard des cadets. Mais elle remet également en cause la reproduction du cycle de vie portant atteinte à ses mécanismes fondamentaux. Incapable de subvenir à ses propres besoins, le chômeur célibataire ne peut évidemment pas créer un foyer ; de la sorte, il retarde bien souvent le mariage de ses cadets, qui ne saurait avoir lieu avant qu'il ait lui-même pris femme. Dès l'âge de six ans, Fadibi a eu la mission d'aider les siens : investissant en lui et pariant sur l'avenir, on l'a scolarisé. Il irait faire ses études secondaires et supérieures à la ville, où il ne manquerait pas, plus tard, de trouver un emploi et de rentabiliser ainsi le sacrifice humain et financier consenti par les siens durant tant d'années. Aujourd'hui, titulaire d'un diplôme supérieur, il travaille occasionnellement pour le compte d'une entreprise, dont les besoins épisodiques d'employés entretiennent une précarité et une incertitude permanente. Fadibi parvient néanmoins à vivre grâce à l'aide d'un parent qui l'héberge à Bamako. Mais c'est tout ; l'essentiel est remis à plus tard : il n'est pas question pour lui de se marier, et pas davantage d'aider les siens restés au village. Il est dès lors exclu que ses frères cadets se marient au risque d'attenter à l'un des principes de la primogéniture. Fadibi le conteste, assure que le mariage de ses cadets n'est pour lui, célibataire, pas un problème. Mais cela ne suffit pas. Son rôle est aussi de perpétuer la règle. Le cas des jeunes partis en ville chercher du travail n'est, en cela, pas différent de celui des Bamakois. Leur mission, bien que plus lourde, a le même sens.

Bamakois ou villageois, les Jeunes Diplômés sont unanimes à souligner ce facteur de perte d'identité : ne pas pouvoir assurer le relais au sein de la famille, par la prise en charge de ses aînés, est anormal :

« Tu finis tes études, tu es toujours à la charge de tes parents, alors que c'est à toi de les prendre en charge. Toi tu es là, alors que tes parents ont

tout fait pour toi. Maintenant que tu dois les remplacer, tu n'as rien à faire. Tu ne peux qu'être choqué de cette situation. »

Doumbia, paysan malinké d'une cinquantaine d'années : « "la vie est un crédit" : ce que les autres ont fait pour toi, tu le leur dois, tu dois le faire pour eux. Si tu ne le fais pas, tu le leur devras, même après ta mort. »

L'échange réside ainsi dans l'association du service et de la redevance : qui bénéficie du service d'autrui, contracte à son égard un engagement à le lui rendre sous une forme ou une autre. En ce sens, l'indigent qui réclame de l'aide, déjoue les règles normales de l'échange et, là encore, l'un des fondements de la reproduction sociale. C'est pourquoi

« Toute personne qui est majeure et qui ne trouve pas quelque chose de lui-même, n'est pas considérée et a tendance à être exclue. Il n'est pas question de diplôme à ce moment-là. Une fois que tu es majeur seulement, il faut te débrouiller. »

Parvenir à assurer ses besoins, à sortir de cette dépendance à l'égard des siens et, si possible, à pourvoir à leurs besoins est d'ailleurs bien la première raison lors de la recherche d'emploi :

« Ce qui nous a poussés à sortir de nous-mêmes [dit ainsi le président d'une coopérative de Jeunes Diplômés], c'est que nous ne pouvons pas continuer à rester les bras croisés, d'autant plus que nous continuons à être une charge pour nos parents, qui ont des moyens limités. Il faut au moins que nous arrivions à nous prendre en charge nous-mêmes. C'est ça l'initiative de base. »

La solidarité n'entre donc pas ici en compte – ou l'incapacité d'en faire preuve –, selon la perspective holiste de ceux qui voudraient voir dans les modes de relation et d'entraide africains l'image d'un paradis perdu et à reconquérir pour l'Occident. L'incapacité à prendre en charge les besoins des siens – surtout ceux de ses aînés que l'on doit aider pour avoir grandi grâce à leur apport – a pour pendant la nécessité d'être tributaire de leurs secours. Or il s'agit de ne plus être redevable à l'égard de ses proches – car une aide appelle toujours une contrepartie –, et de s'émanciper de leur tutelle. La supériorité repose avant tout sur la capacité à donner davantage, à instaurer à son profit une situation de redevance.

Être capable de restituer une aide autrefois consentie, permet donc de s'intégrer au cycle d'échanges, en somme de rétablir des normes pour un temps contrariées, et, ainsi, de reconquérir une identité et une dignité perdues dans le chômage. Subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches autorise le rétablissement d'échanges et de relations suspendues et, sur-

tout, donne l'autonomie nécessaire à ce mouvement : « travailler, dit Awa, une Jeune Diplômée de l'ENA, petite commerçante, ça te permet d'être digne et libre, de ne pas dépendre des autres, de ne pas vivre en parasite ». Moussa, vendeur de vêtements à travers les rues de Bamako, ajoute : « Mon plus grand idéal c'est d'avoir du travail et d'être indépendant de ma famille » – sous-entendant que cette autonomisation est la condition d'une meilleure intégration en son sein : être indépendant vis-à-vis de ses parents permet de mieux les servir. Moussa précise encore : « Je n'ai pas coupé les ponts avec ma famille. Vous avez toutes vos dimensions dans votre famille. Sans elle vous n'êtes rien. Sans elle je meurs ».

La frustration ressentie dans une période d'inactivité ressortit donc à l'infériorité de l'indigence (« Toi-même tu as honte de mettre ta charge sur quelqu'un »), à la déconsidération dont les diplômés sont victimes en raison même de l'inutilité de leur diplôme et de leur privation de statut et de fonction sociale, mais également, concrètement à leur marginalité essentielle : celle de tout individu dépourvu de la possibilité d'assurer la reproduction de sa cellule collective de vie, grâce à son autonomie préalable. *L'intégration de l'individu passe avant tout par son émancipation initiale ; a contrario, sa dépendance à l'égard d'autrui fait de lui un marginal, voire un exclu.*

« Parce qu'on sait que tu es chômeur, on te prive du droit de parole au sein même de la famille. Tu n'as pas droit non plus de te reposer comme tu veux. Si l'on te voit assis, on dira aussitôt que tu ne t'intéresses pas à ton problème de travail. »

Cette discrimination s'accompagne de surcroît d'une dévalorisation du statut et du rôle de l'individu au sein de sa cellule familiale. Pour avoir été capable, plus que son aîné diplômé, de se débrouiller et de subvenir à ses besoins, le cadet acquerra de l'autorité à ses dépens. La règle essentielle de la *koroya* (de *koro* : aîné) – fondement de la patrilinéarité et traduction de la primogéniture – est par conséquent modifiée : qui est indigent – c'est-à-dire incapable de se prendre en charge et de tenir son « rang » au sein de la lignée – ne mérite pas le respect (*bugna*). L'individu ne sera pas physiquement exclu, « dans la mesure où vous dormez dans la même chambre, vous mangez ensemble », mais socialement relégué, en ce qu'il n'est « associé à aucune décision au niveau de la famille, même pas consulté ». Au chômage depuis six mois, Fadibi précise : « ton rôle est relégué : tu viens manger, tu dors, tu discutes même parfois, mais on attend ton départ pour parler des choses sérieuses puisqu'on te classe parmi les fainéants ».

Incapable de contribuer aux charges collectives de ses groupes d'appartenance (avant tout le lignage), l'individu se trouve ainsi marginalisé au sein de cycle d'échanges (entre générations), d'univers de responsabilités (en l'occurrence celles d'aîné, de père, de mari) et de réseaux de

relations, tous domaines dans lesquels le travail, davantage que l'instruction, détermine la socialisation et l'intégration.

L'auto-exclusion, en réaction à ce rejet et au manque de considération de ses pairs, n'est pas loin : « en définitive, disent en majorité les jeunes au chômage, tu as toujours envie de quitter le domaine familial ». Et c'est sans doute là, à travers cette réaction des victimes du rejet, qu'apparaît véritablement le processus d'exclusion ou de marginalisation. Ce dernier prend tout son sens, et n'a réellement de poids et d'effet, qu'à la condition d'être intériorisé par les chômeurs eux-mêmes. Autrement dit, *l'exclusion se nourrit du phénomène d'auto-exclusion, d'auto-marginalisation, et le précipite*. C'est bien ce dont témoignent les Jeunes Diplômés au chômage, lorsqu'ils reconnaissent les valeurs essentielles d'intégration et, a contrario, la légitimité de l'exclusion ; lorsqu'eux-mêmes adhèrent aux représentations négatives qui les concernent, et s'en emparent pour travestir leur identité de diplômés. S'ils souffrent de leur condition, ils ne la trouvent pas moins « normale », dans le sens où l'indigence, l'incapacité à se prendre en charge ou à assumer son rôle auprès des siens, méritent, à leurs yeux, la déconsidération et le rejet.

Pour réelles qu'elles soient, l'exclusion ou la marginalisation ne tiennent donc pas seulement au rejet de l'individu au chômage – au demeurant tout relatif – mais aussi à l'intériorisation et à la légitimation, par ce dernier, des fondements axiologiques de cette exclusion. Si le chômeur n'est pas reconnu, c'est en raison de son indigence, mais aussi parce qu'il ne se reconnaît pas lui-même, autrement dit parce qu'il s'applique le traitement que lui réserve autrui. Un Jeune Diplômé dit à ce sujet très justement : « L'acceptation ou le rejet du chômeur par les autres, ça dépend du chômeur lui-même ».

L'arrêt du processus d'exclusion supposerait le dépassement préalable, par la victime elle-même, des fondements de ce processus – par exemple une sur-valorisation de son diplôme ou de sa qualité de lettré, qui consisterait en une réduction concrète et pratique, à travers l'acceptation d'emplois non adéquats au diplôme, des clivages traditionnels lettré/analphabète, ou en celle d'équivalences du type diplôme/prestige/supériorité¹¹. Or ce n'est généralement pas le cas : le Jeune Diplômé au chômage a tendance à se reconnaître dans la représentation qu'on lui donne de lui-même et, en cela, à cautionner le rejet dont il est l'objet. Comme le souligne le responsable d'une association,

« Un jour la fonction publique a été saturée et a décidé de ne plus recruter. Là, ça a été un choc psychologique pour les jeunes. Psychologique-

11. Y sont par exemple parvenues les femmes de la COFESFA, qui n'ont pas hésité à ramasser d'abord les ordures, donc à faire fi de leur diplôme, pour s'en sortir. Elles ont également accepté de ne pas gagner d'argent avec leur travail, dans la perspective ultérieure de maximiser leurs acquis d'instruites – ce qu'elles sont arrivées à faire.

ment, quelle est la solution qu'on va adopter ? La frustration. C'est le fait de se croiser les bras. C'est le sentiment général qui nous anime. »

Un autre dit au sujet de Jeunes Diplômés :

« Ils ont accepté de s'enliser dans le chômage, ils ne comptent pas sur leurs propres forces. Tu as beau essayer de les convaincre, ils préfèrent s'asseoir autour du thé. »

Quels peuvent être les ressorts de cette tendance à l'auto-marginalisation et du processus de reproduction des facteurs d'exclusion, par les Jeunes Diplômés chômeurs eux-mêmes ? Une première réponse vient immédiatement à l'esprit : les individus sont marginalisés et s'auto-excluent parce qu'ils ne possèdent pas les moyens d'enclencher le processus inverse ; parce que la société ne les leur fournit pas. Cet argument, qui n'est ici qu'une hypothèse, doit être affiné dans le cas des Jeunes Diplômés, par référence aux termes de leur identité. Le premier d'entre eux est l'instruction, laquelle renvoie à la formation scolaire et aux conditions dans lesquelles elle est dispensée, ainsi qu'au rapport paradigmatique entre oralité et écriture par lequel elle est définie.

La logique de l'auto-exclusion

Inscrit sur les bancs de l'école, l'élève était promis à un avenir faste (au moins jusqu'à cette période récente de transformation). Par la promotion sélective d'une élite et le développement de l'instruction, les administrateurs coloniaux ont très tôt promu le mythe de l'instruction : l'École fut perçue comme la voie de la promotion sociale, et l'instruction comme la condition d'accès aux postes réservés de l'administration et du pouvoir. Ainsi, la scolarisation et la promotion des diplômés ont rapidement permis « l'érection de classes articulées autour du rapport entre "Gens du pouvoir" – qui sont les "Gens de la Lettre" – et les "Gens de la Terre" » (Gérard, 1992a : 78) ; elles ont aussi produit l'émergence conjointe d'une petite bourgeoisie d'enseignants qui « d'emblée prend la forme d'une "nomenklatura" (...), c'est-à-dire d'une nouvelle classe de privilégiés dont le pouvoir politique n'est pas la résultante des moyens de production et d'échange, mais bien au contraire dont les instruments d'accumulation sont fonction de la place occupée dans l'appareil d'État » (Amselle, 1985). En fonction de ces deux données essentielles – qui se conjuguent pour assurer un partage social et symbolique des individus en deux catégories distinctes : celle des lettrés et celle des non-lettrés –, l'instruction de type

occidental a été érigée, sur fond de domination politique, en instrument de différenciation sociale et symbolique¹².

Les politiques scolaires adoptées dès l'indépendance du Mali, confortées par un réel engouement des populations pour l'école, entretiennent cette logique sociale. Soucieux de donner au Mali les cadres dont il a besoin après le départ des administrateurs coloniaux, les responsables de l'éducation poursuivent la politique de promotion et entérinent cette mythification de l'instruction, à travers la sélection mesurée d'une élite et une politique de limitation du droit à l'éducation.

Les Jeunes Diplômés, s'ils souffrent aujourd'hui de l'érosion progressive de ce mythe et de la perte d'équivalence entre instruction et promotion sociale, ne sont pas moins les purs produits de cette logique scolaire et politique passée : ils ont été scolarisés dans la perspective prometteuse de rentabiliser le sacrifice consenti par leurs parents pour leurs études ; ils ont aussi été nourris, selon l'idéologie scolaire, du juste sentiment de la supériorité de l'instruction sur l'analphabétisme, du confort offert par le fonctionariat sur le travail manuel salissant. Les conditions actuelles d'insertion des diplômés sur le marché du travail infirment pour une part ces divers rapports. L'idéologie en reste cependant très marquée. Aujourd'hui encore, la langue française est utilisée par l'élève ou l'étudiant soucieux d'afficher leur supériorité par rapport à l'analphabète ; aujourd'hui encore écriture et langue française demeurent des instruments politiques, ont force de loi et accordent des droits et des privilèges. Une grande majorité des Jeunes Diplômés interrogés (70,6 %) estiment par exemple que « pour un même travail, le diplômé et le non-diplômé ne doivent pas gagner la même somme d'argent » ; pour 52,1 % « quelqu'un qui a un diplôme doit avoir un travail avant celui qui n'en a pas » ; pour 72,4 %, « il est normal que les diplômés aient les meilleures places ». Et, s'ils s'empressent de montrer leurs poches pleines pour prétendre à la destitution des diplômés et à la dévalorisation de l'instruction, les individus non-instruits, dans leur grande majorité, n'en reconnaissent pas moins la spécificité des savoirs liés à l'écriture et leur confèrent même une certaine noblesse. Un Jeune Diplômé de l'ENSup raconte, par exemple, ses recherches de travail puis, après neuf mois de chômage, les difficultés de

12. A l'inverse il est vrai, le Pouvoir, sous le régime de Moussa Traoré, s'est largement complu dans la dévalorisation des intellectuels, à travers leur responsabilisation dans des conflits internes (grèves de 1979 à 1981) ou externes (conflits avec le Burkina voisin), ou à travers une campagne médiatique de discrimination. Certains se le rappellent : le théâtre national a joué une pièce intitulée « Le maître d'école ne vaut rien » (*École-karamoko jalan*). Mais cette dévalorisation n'a en rien entamé, au sein des représentations, la partition entre instruits et non-instruits ; elle l'a au contraire renforcée. Même si une telle campagne du Pouvoir a atteint le prestige des lettrés (surtout des enseignants), la différence incarnée par ces détenteurs d'un autre savoir est restée intacte. Par rapport à la logique sociale d'intégration ou d'exclusion du diplômé, cette sauvegarde demeure essentielle.

se faire embaucher comme manœuvre par un de ses anciens élèves devenu chef de chantier :

« Sans complexe ni rien, je lui ai demandé du travail. Lui-même, c'est lui-même qui avait honte de me prendre ; parce que non seulement je suis un grand-frère à lui, mais c'est moi qui lui donnais des cours à domicile. Il a eu honte ».

Les mythes ne se laissent pas facilement détrôner. Si celui de l'instruction persiste à ce point, alors qu'on assiste à un rejet des diplômés (mais on a vu qu'il référerait davantage au processus de reproduction à travers le travail), c'est en raison des politiques menées par l'État à la suite des administrateurs coloniaux.

Loin d'ouvrir « l'école à la vie » comme ils le prétendirent dès 1962, les responsables de l'éducation ont au contraire préservé la spécificité de l'éducation scolaire et maintenu le clivage social entre le monde de l'écrit – du droit, de l'État – et celui de l'oralité – de la coutume et des communautés villageoises. Impénétrable et demeurée étrangère pour les populations (qui en ignorent jusqu'aux programmes), l'école a ainsi servi, dans son fonctionnement, la reproduction de l'idéologie élaborée par le passé et des représentations de type occidental : s'il n'est plus promu, le diplômé n'en est pas moins toujours différent de celui qui n'a pas étudié. Pas plus qu'hier, on ne mélange ni les genres ni les gens. Les diplômés au chômage se nourrissent, en même temps qu'ils l'alimentent, de cette reproduction. Contraints de renoncer aujourd'hui aux privilèges de leurs aînés instruits, ils n'en renient pas pour autant la valeur de leur diplôme ; souvent astreints à des « petits boulots » pour survivre, ils gardent néanmoins en mémoire leurs savoirs, se convainquent de leur supériorité et ordonnent le monde selon une partition, reconnue par les illettrés, entre instruits et non-instruits. Enseignant après avoir été deux ans au chômage, Moussa juge par exemple que « celui qui n'est pas diplômé ne peut pas prétendre au même travail qu'un diplômé. Sur le marché du travail, si X a un diplôme et que Y n'en n'a pas, X doit prétendre au travail plus que Y ». Titulaire d'un Certificat de Formation Professionnelle et aujourd'hui au chômage, un jeune pense lui que « le CFP, c'est pas un diplôme supérieur, c'est un diplôme complexant », avant d'ajouter : « J'ai des amis à l'ENA, à l'ENSup : ils sont supérieurs à moi ».

Beaucoup de Jeunes Diplômés disent regretter « d'avoir fait des études et de se retrouver au chômage. On n'a rien, jusqu'à la mort : c'est regrettable. Même quand on a tous les titres universitaires et qu'on ne parvient pas à s'en sortir, c'est très grave ». Mais aussi, au-delà de l'amertume et des rancœurs : « c'est très important d'être instruit. Il le faut pour prétendre

exercer certains métiers, pour se défendre, ne pas se faire truander. Il faut avoir le minimum de bagages pour pouvoir s'en sortir».

Diplômé d'une école supérieure, au chômage depuis six mois, un Jeune Diplômé affirme aussi : «Je suis considéré comme un intellectuel ; j'ai le sens critique vraiment développé, je suis capable de trouver des solutions à mes problèmes, après beaucoup d'analyses. Je parviens toujours à m'en sortir»... Il n'est pas question de renier son identité, de galvauder ses savoirs ou d'admettre une équivalence entre gens de la Lettre et gens de la Terre, sous prétexte que le diplôme n'a pas procuré les avantages escomptés. La formation reçue, qu'elle ouvre ou non les voies de la critique, autorise et justifie le sentiment du droit à la différence et sédiement, à travers lui, celui d'une appartenance à un même corps.

Aujourd'hui encore, les instruits se pensent et sont pensés différents des analphabètes, en raison du partage social et politique orchestré depuis un siècle sur la base de l'instruction. L'évolution contemporaine met à jour l'épuisement de dynamiques sociales passées – à travers le gommage progressif d'équivalences fonctionnelles du type instruction-promotion sociale, et de représentations conjointes (cf. *infra*). Mais elle atteste aussi la permanence du sédiment de ces équivalences – en l'occurrence le clivage instruction/analphabétisme.

A cet égard, l'État a joué un rôle primordial. Cela à double titre : non seulement dans les politiques scolaires suivies, mais aussi au regard de la post-scolarisation. L'intégration automatique du diplômé dans la fonction publique le prédestinait *naturellement* à la promotion sociale ; elle le dispensait aussi, ce faisant, de la possibilité de pénétrer *par lui-même* dans un univers différent. Régisseur du destin individuel de chaque élément formé dans ses Écoles, l'État a ainsi entériné un « allant de soi », un « état de nature » instauré avant lui par les administrateurs coloniaux. Il n'est peut-être pas excessif de dire qu'il a, pour cette raison, toujours joué à l'égard des lettrés un rôle de père, à la fois bien intentionné et répressif, sécurisant et dissuasif (il faut rappeler que le Mali a toujours été géré par une dictature). Rien ne devait et ne pouvait être conçu par les lettrés qu'en son sein et à son service. Il eût au moins fallu l'ouverture de l'École sur le champ social, une ouverture politique et l'existence d'un marché privé de l'économie, pour qu'apparût la possibilité de penser autrement l'instruction et d'agir différemment sur la base du diplôme, pour que les représentations actuelles de la Lettre, du monde et de soi, ainsi que les stratégies des diplômés, pussent évoluer dans le sens de leur statut et en même temps que les politiques d'État. Bien différentes ont été, jusqu'à une date récente, les conditions dans lesquelles les lettrés, encore fortement attachés à la fonction publique, ont appris et travaillé. Ainsi, même si les rapports dialectiques entre État et Secteur privé et Fonctionariat et Entre-

prenariat évoluent, les Jeunes Diplômés tentent en majorité (54 %) d'être intégrés dans la fonction publique ou souhaitent y entrer (62,1 %), sur la base de la garantie qu'elle représente (46,7 %), de la retraite qu'elle autorise (9,1 %), des avantages qu'elle procure (2,6 %), ou encore des possibilités de promotion qu'elle offre (6,5 %) ¹³.

Les politiques étatiques passées expliquent cet attachement des diplômés à leur identité de lettrés, malgré le rejet fréquent dont ils souffrent, et permettent de comprendre le phénomène d'exclusion ou de marginalisation qui est au centre de cette analyse. *Pour avoir été formés autrement, ailleurs et dans les limites réservées du « champ de l'écriture (latine) » – qui a toujours été celui du Pouvoir (la carte scolaire a avant tout épousé la carte politique) –, pour avoir goûté aux fruits légitimes du prestige, les titulaires de diplômes ont été privés de la capacité de remettre en cause le clivage à l'origine de leurs avantages. Faute d'y renoncer, nombre d'entre eux font fi des conditions de leur intégration et se condamnent à la marginalisation.* Un bon exemple de ce processus de reproduction est fourni par les stratégies des associations de Jeunes Diplômés : l'Association des Demandeurs et Initiateurs d'Emplois (ADIDE), l'Association des Jeunes pour la Démocratie et le Progrès (AJDP) et la Jeunesse Libre et Démocratique (JLD).

Du corporatisme à l'exclusion

Dès sa création (novembre 1988), l'ADIDE ¹⁴ a eu pour objet la défense des Jeunes Diplômés, à travers celle de leurs droits et statut. En tant que telle, elle s'est assignée pour objectifs la reconnaissance des Jeunes Diplômés, « la recherche d'emplois, la formation et le perfectionnement intellectuel de ses membres » (« Les chômeurs s'organisent », *Les Échos*, n° 1, mars 1989), aux fins de « les stimuler à l'initiative privée, au montage de projets [de création d'entreprise] » (Interview de Sidi Camara, Président de l'ADIDE, Bamako, 2 mars 1992). La nature et les activités de l'ADIDE étaient cependant ambivalentes : constituée pour la défense des droits des Jeunes Diplômés, elle a rapidement réduit l'essentiel de son

13. Au titre des motifs d'adhésion à la fonction publique, les Jeunes Diplômés mentionnent également le salaire (7,8 %), la qualité du travail (9,1 %), le souci de servir le pays (10,4 %). 7,8 % disent vouloir être fonctionnaire faute de ne pouvoir entreprendre à titre privé et 1,3 % d'entre eux ne donnent aucune raison à leur choix.

14. L'AJDP (Association des Jeunes pour la Démocratie et le Progrès) et la JLD (Jeunesse Libre et Démocratique) étaient également aux côtés de l'ADIDE, toutes trois siégeant au CTSP (Comité de Transition pour le Salut du Peuple), l'instance dirigeante principale durant la période de transition (mars 1991-juin 1992). L'ADIDE a été constituée par les étudiants de la section philosophie de l'École Normale Supérieure.

action à la revendication auprès du CTSP, sur fond de corporatisme et de contestation politique, sans jamais opter clairement pour une politique de lutte contre le chômage en direction de l'État ou du secteur privé. Mais le plus important, pour ce qui nous intéresse ici, est le phénomène de reproduction du processus d'exclusion envisagé, dont rendent compte les stratégies de ces associations politisées.

Le président de l'ADIDE, après avoir défini les objectifs prioritaires de l'association, portait l'accent sur la nécessité de secourir les Jeunes Diplômés :

« La jeunesse est en proie au dérapage. Il faut faire en sorte que le jeune soit écarté des risques d'aller à la toxicomanie, à l'activité et aux loisirs malsains ; les objectifs de l'association permettent de canaliser la jeunesse, de ne pas la laisser dériver, de ne pas la laisser se prostituer et d'aller vers d'autres directions qui ne seraient pas souhaitables. C'est l'idéal de l'ADIDE. »

Discours d'une association qui revendique auprès des autorités d'État ou confirmation d'une stratégie d'État de tous temps mise en œuvre pour faire face à la contestation (des étudiants en l'occurrence) ? La question mérite d'être posée, dans la mesure où elle renvoie, précisément, à une homologie des discours et à des stratégies communes. Comme l'État, l'ADIDE a procédé à une catégorisation préalable des individus, à l'individuation du « Jeune Diplômé » et à la réitération de normes à la base d'une régulation du pouvoir d'État. Ainsi, l'association a été dès sa création définie comme « strictement réservée aux jeunes diplômés sans emploi » (article cité) ; pour en être membre actif, il fallait « d'abord être un diplômé sans emploi ». Ses revendications portaient la marque de ce corporatisme : en février 1992, l'ADIDE se préparait à boycotter le concours d'entrée dans la fonction publique qui devait se tenir durant les prochains mois. Elle menaçait de mettre son projet à exécution (par « occupation de ministères, prise en otage du conseil des Ministres, marches et démissions du CTSP de leurs représentants ») si trois revendications n'étaient pas satisfaites : la révision du quota de recrutement à la hausse (250 postes au lieu de 213 programmés par le gouvernement dans le cadre du PAS), l'élévation de la limite d'âge des candidats à l'intégration (40 ans au lieu de 35), enfin la décentralisation du concours (dans trois capitales régionales, Kayes, Mopti et Ségou), afin d'éviter les frais aux candidats. Toutes ces revendications concernaient le recrutement dans la fonction publique. D'autres visaient à la défense des intérêts généraux des Jeunes Diplômés : allocation chômage, gratuité du transport interurbain, consultations médicales, hospitalisations ou encore prise en charge partielle des ordonnances (ADIDE, 1991).

D'une revendication à l'autre, deux conditions prioritaires devaient être remplies : la reconnaissance du Jeune Diplômé et la définition de son statut. Il s'agissait pour cela de les recenser, de les identifier et d'en localiser l'origine ; il fallait aussi qu'eux-mêmes se reconnaissent par la possession de la carte de l'association, et se regroupent. De l'une à l'autre institution, associations d'un côté, État de l'autre, les stratégies adoptées respectaient ainsi le même axe : la classification sociale des titulaires de diplômes, et elles entérinaient le même processus de reproduction des conditions de l'exclusion des Jeunes Diplômés. En catégorisant les Jeunes Diplômés, les associations revendiquaient en effet la reconnaissance d'une classe particulière – celle des lettrés –, fondée par le passé sur le prestige de l'instruction et les privilèges conjoints ; elles réactivaient également les représentations passées : à la suite des grèves de 1979-80 et de 1990-91, les étudiants et enseignants avaient été jugés par l'État comme responsables politiques de troubles sociaux, puis rapidement catalogués comme tels par les populations désormais hostiles à cette classe de lettrés, en raison de ses privilèges. Membres du CTSP, mais revendicatrices, les associations reproduisaient l'image de privilégiés contestataires dont les étudiants ou les enseignants avaient toujours été affublés. Elles reconduisaient ainsi un des principaux facteurs du manque d'intégration des individus instruits au sein de la collectivité. Le regard porté par les témoins d'une marche revendicatrice des associations pour contester les conditions d'intégration dans la fonction publique, attestait bien le désaveu général dont celles-ci étaient l'objet :

« Cette marche-casse n'a pas été comprise par les Bamakois », indiquait un journaliste avant de conclure :

« Nos Jeunes Diplômés doivent savoir que c'est le travail et non l'affrontement qui paie (...). En tout état de cause, l'État-providence, c'est fini. Nous devons prendre notre courage à deux mains, se forger un destin. L'auriez-vous compris que le Mali s'en porterait déjà mieux. » (« Marche ADIDE-AJDP-JLD, L'irresponsabilité », AMT, *Les Échos*, n° 149, 28 février 1992).

Le président Konaré lui-même ne disait-il pas à l'occasion du colloque « Jeunes-Ville-Emploi » tenu à Paris en 1992 : « Les jeunes doivent apprendre, les jeunes doivent travailler, les jeunes doivent suer et attendre les fruits de leur labour » ?

Dès 1992, les Jeunes Diplômés eux-mêmes se désolidarisaient en majorité de l'ADIDE, pourtant implantée dans chaque quartier de Bamako en 1991. La peur d'être assimilé à des agitateurs et l'insatisfaction à l'égard de l'association qui n'avait pas su prendre des mesures concrètes en faveur des chômeurs, nourrissaient la défiance. L'ADIDE, elle, tablait encore sur l'espoir des derniers fidèles de l'État :

« Ceux qui aspirent au concours d'entrée dans la Fonction publique »,
« ceux qui sont vacataires quelque part, qui sont boutiquiers, mais qui ont

toujours compris que c'étaient des métiers passagers ; qui s'accrochent pour gagner quelque chose, mais qui aspirent à autre chose. Ceux qui ne tolèrent pas, jusqu'ici, qu'on ait dévalorisé leur diplôme parce qu'ils ont été formés pour ça ».

En réaffirmant l'intention et la légitimité du recours à l'État, les associations auront en fait reproduit la division initiale entre fonctionnaires et non-fonctionnaires, entre lettrés et illettrés, ou encore entre privilégiés et laissés-pour-compte. Pour avoir cherché à reconduire le rôle de l'État (aujourd'hui nécessairement limité par le PAS), donc limité l'engagement à l'initiative privée, et réaffirmé leur attachement à son égard, donc au fonctionnement passé de la société civile et au contrôle des individus, elles auront donné raison aux Jeunes Diplômés réfractaires à tout travail non adéquat à leur diplôme ou à toute initiative privée. Plus encore : ne les auront-elles pas privé des possibilités de se réintégrer sur le marché du travail ainsi que dans les communautés dont les codes répondent à une logique différente de celles de l'écriture, de la loi et de l'État ? Si tel est bien le cas, elle auront, en définitive, conforté le processus de marginalisation des Jeunes Diplômés, plutôt qu'elle ne l'aurent enrayé.

Cette logique de reproduction caractéristique de l'action des associations politisées de Jeunes Diplômés, illustre ainsi une dynamique à l'origine du processus de marginalisation : elle symbolise en effet un attachement à des privilèges issus d'un partage de la société en deux classes distinctes – donc l'incapacité à dépasser ou à transformer ce clivage – ; mais elle exprime davantage encore le passage difficile et inégal à des représentations et pratiques inspirées tout à la fois d'une possession et d'une survalorisation conjointe des instruments de pouvoir (écriture et langue française) inhérents à l'instruction.

Reconversions

L'avenir « en train de se faire »

La perte d'audience des associations représentatives des Jeunes Diplômés, leur échec à les rallier (23,9 % seulement des individus interrogés étaient capables d'en citer trois), et le discrédit à leur égard (54,6 % pensaient qu'elles ne permettaient pas de trouver du travail), marquent un tournant.

« L'association, c'est beau, ça fait bon à entendre, mais c'est de la démagogie », disent nombre de jeunes. Généralement, c'est l'individu, le seul chômeur, qui se cherche du travail ».

L'urgence n'est plus tant dans la défense de ses titres et droits que dans l'obtention d'un emploi. Pour la majorité des Jeunes Diplômés, il faut coûte que coûte « s'en sortir », quitte à accepter n'importe quel travail, plutôt que d'attendre un emploi stable (85,3 % le pensent contre 13,5 %, 1,2 % ne se prononçant pas sur cette alternative).

Certes, le présent porte encore les marques du passé, comme on l'a vu. Une « culture du diplôme » héritée des politiques étatiques passées investit encore les représentations et entrave un changement des pratiques, même si les unes et les autres sont de plus en plus ordonnées par la dévalorisation du statut de Jeune Diplômé, ou plus simplement d'instruit, et par la transformation du marché de l'emploi (dont l'exigence des patrons d'entreprise à l'égard des Jeunes Diplômés – des années d'expérience plutôt que des diplômes – constitue la marque la plus probante). Une majorité des jeunes interrogés (65,6 %) concédait que la possession d'un diplôme n'impliquait aucunement le refus de pratiquer un « petit boulot », de « faire le *banabana* », jugeait que le travail manuel n'est pas dégradant (75,5 %), ni inférieur au travail intellectuel (54,6 %). Mais une moindre proportion (53,4 %) estimait qu'un Jeune Diplômé ne devrait jamais être subordonné à un analphabète et la majorité, on l'a vu, postulait que les titulaires d'un diplôme ont des droits particuliers en vertu de leurs titres et qualifications (obtention prioritaire d'emploi, salaire supérieur, etc.).

Mythe et politiques de l'instruction et de la scolarisation opèrent donc encore, même à un moindre degré. Cependant, la réalité impose la révision des schémas passés, oblige à des concessions, implique enfin une modification des comportements.

Les Jeunes Diplômés reconnaissent ainsi (à 60,7 %) qu'un diplôme n'est pas nécessaire pour pouvoir travailler, ou que les diplômés ne peuvent pas tous « avoir de bonnes places » (92,6 %), tant le marché du travail est saturé et tant les méandres de l'emploi répondent davantage à l'arbitraire qu'à la logique rationnelle d'un marché régulé. L'État n'est plus le maître et son désengagement contraint à l'initiative. On sait ne plus pouvoir compter sur lui, même si l'on espère encore parfois en sa providence ; il convient désormais de devoir se prendre en charge. En ce sens, 68,5 % des jeunes interrogés n'étaient pas d'accord avec le fait qu'« il vaut mieux être dans la fonction publique que dans une entreprise privée » (même si 52,8 % jugeaient préférable d'être responsable d'un service public plutôt que subordonné dans une entreprise privée), 45,3 % n'avaient jamais passé le concours d'intégration par manque de motivation¹⁵ et 37,9 % disaient ne pas vouloir entrer au service de l'État.

15. 34,7 % ne l'ont pas passé faute d'offre de l'État correspondant à leur qualification, 12 % en raison d'un niveau insuffisant et 1,3 % parce qu'ils étaient trop âgés.

Pour autant, les discours ne s'accompagnent pas toujours de pratiques correspondantes. La prise de conscience de l'évolution en cours (lisible notamment à travers le rôle changeant de l'État) n'est, dans la majorité des cas, pas encore « mise en actes ». Le temps est incertain, qui dicte des conduites hésitantes et laisse en suspens un décalage entre les représentations et les pratiques. Il faut s'en sortir au risque d'être marginalisé, mais délaisser ses privilèges passés et renoncer à son identité de lettré est difficile. Les Jeunes Diplômés au chômage disent en majorité être prêts à faire n'importe quoi plutôt que de rester sans rien faire (85,3 % contre 11,1 %, 3,6 % n'étant pas prononcés sur cette alternative), mais ils refusent bien souvent les « petits boulots ». Rappelons ainsi que, sur l'ensemble des individus interrogés, 47,2 % étaient totalement inactifs et que 64,40 % des chômeurs depuis plus d'un an n'avaient jamais travaillé¹⁶. Quel que soit leur statut, les Jeunes Diplômés disent ne plus pouvoir compter sur l'État et se défier de la fonction publique (soit parce qu'elle ne présente pas d'avantages, soit parce que le travail en son sein est dévalorisant¹⁷), mais ils lui reconnaissent des mérites absents du secteur privé, stabilité de l'emploi, garantie de la retraite par exemple) et, conjointement, mettent peu d'initiatives privées en œuvre (au moment de l'enquête 77,9 % n'avaient jamais déposé de projet de création d'entreprise auprès des organismes chargés des aides au financement – BIT, FED, etc. – et 60,7 % ne savaient pas ce qu'était un Groupement d'Intérêt Économique – GIE). On ne se défait pas facilement de la sécurité à laquelle ont goûté ses aînés, à laquelle on était promis, et l'on ne renonce pas plus aisément à l'autorité – l'État – qui assurait assistance et garantissait le prestige de l'instruction...

Mais les jeunes issus de l'École publique étaient-ils prêts à effectuer ce passage ? La majorité pense que non, insistant sur le fait qu'ils ont été plutôt mal ou pas du tout préparés à prendre des initiatives (40,5 % et 29,4 %, contre 30,1 % d'individus qui disent l'avoir bien été). La faiblesse

16. 60,8 % des individus interrogés (actifs ou non) étaient dans la même situation depuis plus d'un an (57,8 % pour les hommes et 68,9 % pour les femmes), 19,1 % depuis plus de six mois et moins d'un an (19,9 % des hommes et 17,8 % des femmes étaient dans ce cas), enfin 19,1 % depuis moins de six mois (21,4 % des hommes et 13,3 % des femmes).

17. 29,8 % des individus interrogés refusaient d'entrer dans la fonction publique parce qu'ils jugeaient les salaires insuffisants ou, à 4,2 %, qu'elle ne présentait pas d'avantages, 10,7 % parce que le travail était dévalorisant ou, pour 2,1 %, qu'il entraînait une perte de compétence. (27,6 % par choix du secteur privé ou par désir d'indépendance, 6,4 % en raison du manque de places, enfin 2,1 % en raison de leur âge trop avancé – 17 % ne se sont pas prononcés). Rapportées aux motifs du non-passage du concours d'entrée dans la fonction publique (cf. note 14), ces réponses paraissent contradictoires. En fait, ces contradictions semblent particulièrement révélatrices de ce « flou » caractéristique des représentations liées à l'État et au secteur privé et auquel correspond, au niveau des pratiques, un positionnement encore indéfini par rapport à l'un et à l'autre.

du secteur privé, la tutelle exercée de tous temps par l'État, ou encore le manque de structures (jusqu'à une date récente) d'encadrement des projets privés et de crédit, leur donnent raison, tout autant que les politiques de formation précédentes.

Les situations multiples des Jeunes Diplômés (dix types peuvent être recensés), leurs représentations ambivalentes d'eux-mêmes par rapport à la fraction non-instruite de la société, celles de l'État, du secteur privé et du travail, dénotent combien changent leurs statuts et rôles dans la société malienne en même temps que les structures et modes de leur intégration. Mais cette transformation est à l'image des paradoxes mis en avant par leurs représentations et par le décalage entre elles et les pratiques : son sens est incertain, inconnu, davantage en train de se faire qu'accompli par héritage de données passées. Elle semble également ne pas être univoque mais plurielle, comme l'est l'ensemble des Jeunes Diplômés lui-même, éclaté en une multitude de petites associations (121) plutôt qu'en grands groupes fédérateurs, en contradiction avec les pratiques de l'État ou des organisations internationales qui identifient les Jeunes Diplômés comme une classe et non comme des individus dont les problèmes devraient être traités au cas par cas.

Certaines tendances, en matière de représentations ou des pratiques de recherche de l'emploi, se font jour cependant et permettent d'envisager le sens de cette évolution. Là encore, le rapport entre État et secteur privé – entre confiance en la tutelle du premier et entrepreneuriat –, illustre bien les nouvelles options des jeunes. Parallèlement, leurs attentes à l'égard des structures d'aide et, plus généralement, leur rapport à autrui devant l'urgence de « s'en sortir », témoignent de stratégies particulières, à travers lesquelles l'individu diplômé semble se repositionner.

Le savoir à l'épreuve du travail

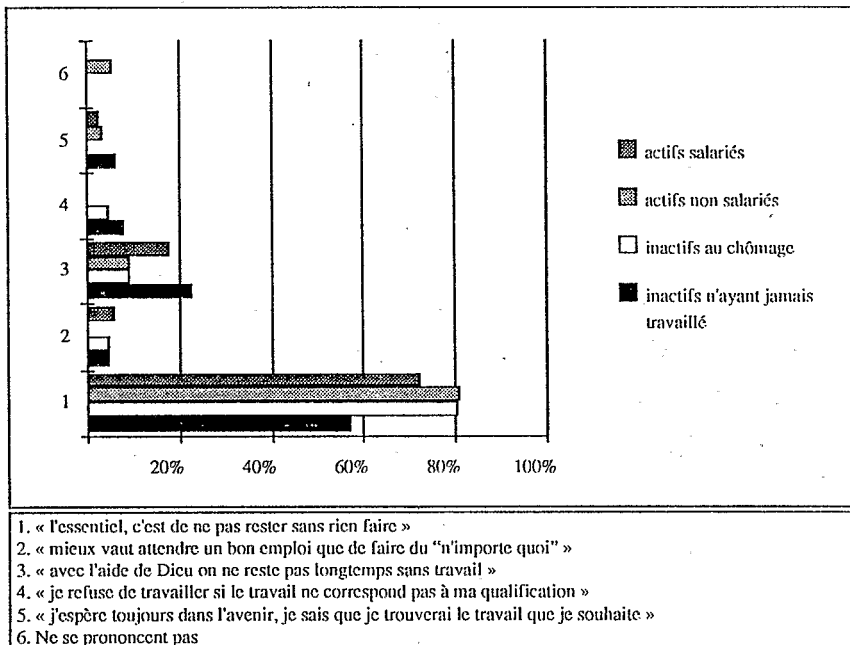
L'obligation de travailler, à la fois pour s'en sortir, être reconnu et recouvrer le crédit perdu auprès des siens, en somme pour ne plus être marginalisé dans un champ régi par d'autres lois que celles de l'écriture, de la loi et de l'État, impose, au moins dans les esprits, de « ne pas rester sans rien faire ». Il devient illusoire de prétendre à un emploi correspondant à sa qualification (seulement 3,70 % des jeunes interrogés pensent encore le contraire), ou d'attendre un « bon travail, plutôt que de faire "du n'importe quoi" » (3,70 %), et plus encore de livrer son sort aux hasards de l'avenir (4,3 %) ou à la bonne volonté de Dieu (15,9 %) (Graphique 1).

L'expérience et la connaissance du marché de l'emploi modulent cependant ces représentations. Pour celui qui travaille ou a travaillé, l'emploi a davantage de prix ou de valeur ; du moins semble-t-il cerner mieux

les difficultés de l'obtenir que quelqu'un qui n'a pas encore travaillé. Il n'est pas question par exemple pour les actifs salariés ou non salariés (qui font des « petits boulots » ou travaillent comme bénévoles dans une entreprise privée) de refuser un travail qui ne correspond pas à sa qualification, choix que s'autorisent les inactifs au chômage ou ceux qui n'ont jamais travaillé (Graphique 1).

Graphique 1

**Avis des individus, selon leur situation,
sur ce qu'il vaut mieux faire quand on est au chômage**

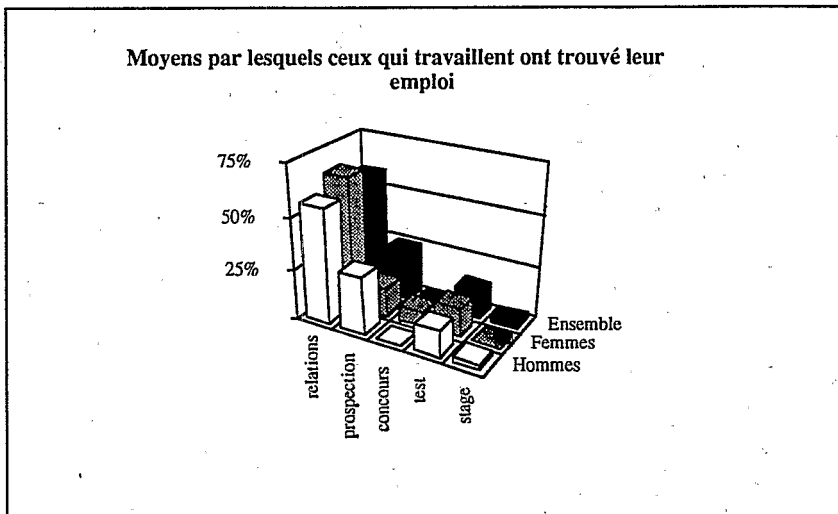


Les premiers sont également moins confiants dans l'avenir que les seconds et jugent plus impératif qu'eux de « ne pas rester sans rien faire ». Mais ceux-ci ont déjà éprouvé les difficultés d'être admis dans une entreprise, ont tenté, sans succès, d'être intégrés dans la fonction publique, ont prospecté, passé des tests et effectué des stages (Graphique 2), ont sollicité enfin toutes leurs relations avant d'obtenir gain de cause. Ceux-là n'ont pas encore réellement démarché ou n'ont pas été victimes des mesures arbitraires de chefs d'entreprises trop heureux de pouvoir choisir parmi les lourdes cohortes de Jeunes Diplômés, ceux qui leur conviendraient le mieux, avant de les remplacer par d'autres.

Plus avertis que les autres, ceux qui ont fait l'expérience du travail – qu'ils soient employés ou non, mais davantage dans le premier cas que

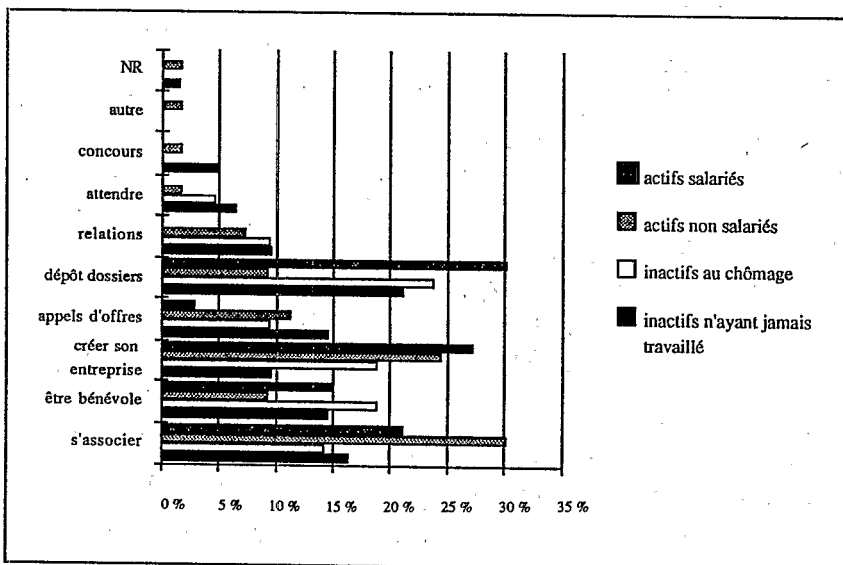
Graphique 2

Moyens par lesquels ceux qui travaillent ont trouvé leur emploi



Graphique 3

Solutions envisagées par les individus, selon leur situation, pour trouver un emploi



dans le second –, jugent que, pour trouver un emploi, passer des concours, recourir à ses relations, guetter les appels d'offres de l'Office National de la Main-d'Œuvre, et plus encore attendre, ne sont pas les meilleures solutions (Graphique 3). L'expérience leur a appris – ce que les inactifs semblent mesurer moins qu'eux – qu'il est préférable de créer sa propre entreprise ou de s'associer à d'autres pour la réalisation d'un projet, ou plus encore de déposer des dossiers de candidature dans les entreprises ou organismes. En somme, que la sortie du chômage nécessite la prise en main de sa destinée et des initiatives (prospection et analyse du marché de l'emploi, entreprenariat et association avec d'autres individus également convaincus que leur avenir ne dépend que d'eux), davantage que le recours à l'État, l'attente ou la confiance aveugle en l'avenir.

Ainsi la confiance longtemps exprimée en l'État cède-t-elle peu à peu la place à son contraire. Un changement de conception du temps long, de représentation relatives aux qualités de lettré, mais aussi de soi dans la société, concourt aussi à cette transformation. D'autres références s'imposent, inscrites sous le sceau de l'immédiateté (au cycle des générations succède le sort individuel) et de l'urgence. La confiance en l'avenir est sujette au doute, le prestige et le confort passés sont érodés, désormais supplantés par le sort commun auquel sont réduits bon nombre de Jeunes Diplômés. Et, de plus en plus, une partie d'entre eux au moins (les hommes, mais aussi et justement les actifs, salariés ou non – tableau 6 –, ainsi que les plus diplômés), jugent « une reconversion des mentalités nécessaire » : « Il faut, disent-ils, que les gens se disent que ce n'est pas le diplôme qui fait l'emploi ».

Tableau 6

**Appréciation des individus, selon leur situation,
de la nécessité d'avoir un diplôme pour pouvoir travailler**

	Actifs salariés	Actifs non salariés	Inactifs au chômage	Inactifs n'ayant jamais travaillé	Ensemble
Diplôme nécessaire	23,8 %	37,7 %	38,1 %	49,2 %	39,3 %
Diplôme non nécessaire	76,2 %	62,3 %	61,9 %	50,8 %	60,7 %

La perte d'équivalence entre diplôme et promotion sociale aura doublement destitué le mythe de l'instruction et, aux yeux de la majorité, rétabli la valeur de l'expérience. Les Jeunes Diplômés eux-mêmes reconnaissent maintenant que

« celui qui est passé par l'école n'apprend que le cahier, devient paresseux, parce qu'il ne connaît aucun métier. Les jeunes qui ne sont pas allés à

l'école savent eux que l'État ne va pas les prendre en charge et sont prêts à faire n'importe quel travail, parce que pour eux c'est leur statut».

Le travail est bien sûr réévalué à la lumière de cette conception des études : « avant, les gens [diplômés] étaient complexés de faire tel ou tel travail ». Aujourd'hui, être balayeur, comme le pense cette jeune femme sortie de l'École Normale supérieure, « ce n'est plus une honte ». Du moins les Jeunes Diplômés semblent-ils de plus en plus admettre qu'« il faut en passer par là », même si subsiste parfois encore un fonds d'espoir en un avenir meilleur, qui réhabilitera la valeur des études et du diplôme. Et les « petits boulots » eux-mêmes sont en partie appréciés, d'abord parce qu'« il n'y a pas de sot métier », ensuite et surtout parce qu'ils permettent de ne pas être à la charge des autres et de connaître le monde du travail ou le monde des affaires et de nouer des relations toujours utiles pour pénétrer dans l'entreprise.

L'individu, entre corporatisme, vie associative et débrouille

Des relations, il en faut. 81,6 % des jeunes interrogés estiment que, sans elles, on ne peut pas trouver de travail à Bamako ; 58,5 % de ceux qui travaillent ont obtenu leur emploi par ce moyen. Bien que nécessaires, elles ne font cependant pas tout, et il est illusoire de trop compter sur elles pour sortir du chômage. « C'est vrai que si un Jeune Diplômé doit s'en sortir, c'est tout seul », dit Awa, paraphrasant ainsi le proverbe bambara : « Aide-toi, les autres t'aideront ». Nombreux l'ont compris, qui pensent qu'« il ne faut pas trop compter sur les autres » pour sortir du chômage, invalidant la proposition selon laquelle « sans sa famille on ne peut jamais s'en sortir » (1,8 % seulement le pensent), mais estimant au contraire qu'« on ne peut compter que sur soi pour sortir du chômage » (31,3 %), ou qu'« on ne doit pas trop attendre des autres pour trouver des solutions à ses problèmes » (36,2 %) ¹⁸.

La « solidarité familiale » a des limites : effective pour l'assurance des premiers besoins (logement et nourriture), elle permettra rarement néanmoins de résoudre les problèmes plus importants. La solidarité amicale, elle, a ses revers. « Ton meilleur ami est ton pire ennemi », dit-on. Car l'amitié se pare d'obligations et d'interdits. « Les amis sont les pires » et

18. En partie destiné à évaluer les stratégies des Jeunes Diplômés, le questionnaire proposait quatre choix possibles à la question de savoir dans quelle mesure il vaut mieux, selon eux, compter sur les autres pour sortir du chômage ou, à l'inverse, se débrouiller seul : « On ne peut compter que sur soi pour sortir du chômage », ou « on ne doit pas attendre des autres pour trouver des solutions à ses problèmes », ou « Sans sa famille on ne peut jamais s'en sortir », ou encore « Il n'est pas possible de sortir du chômage tout seul ».

« Il n'y pas de confiance possible », car on ne peut pas refuser de l'aide à un proche, a fortiori tenter quoi que ce soit contre lui, même s'il a mal agi : « c'est le pardon qui est là, tu ne peux pas appeler un parent ou ami à la police ». Recourir à la délation ou refuser un service revient à se condamner soi-même, à se priver par avance de l'aide possible de l'autre, en somme à briser le contrat (*ton*) auquel tout individu est tenu à l'égard de ses pairs en vertu de leur commune identité (de caste, de lignage ou encore de promotion).

Par ailleurs, solliciter l'aide d'un tiers revient à lui « signifier son importance » et, ainsi, suppose la capacité de faire fi de son instruction, de son statut (or « les Jeunes Diplômés préfèrent s'affirmer comme supérieurs à ceux qui peuvent leur venir en secours »). Cela engage aussi et suppose des contreparties futures, au nom de la redevance implicite et obligatoire, comme cela a été souligné. L'association, dans le cas de la conduite d'un projet par exemple, pose elle aussi des problèmes. Problèmes de partage des bénéfices, de pouvoir aussi (« tout le monde ne peut pas être patron »). Chacun sait pourtant bien qu'« il n'est pas possible de s'en sortir tout seul » car les moyens financiers sont toujours nécessaires. Cependant, « au Mali, dès qu'il est question d'argent, il n'y a pas de parenté, à plus forte raison d'amitié ». Alors les jeunes se résolvent le plus souvent à requérir l'aide anonyme d'organisations et à faire leurs propres démarches sans recourir à leurs proches, sans, non plus, leur proposer leur concours, car « si tu t'associes, tu as moins de chances de réussir ».

Pour toutes ces raisons, les stratégies sont, dans la mesure du possible, individuelles, ou faites de compromis : les Jeunes Diplômés choisissent en majorité de recourir à autrui et d'accepter de l'aide en acceptant, implicitement au moins, de « rendre » le service obtenu, ou en espérant tirer leur épingle du jeu malgré les convoitises et les aléas de l'association. La constitution progressive d'un fonds pécunier, par la vente d'articles au détail ou divers petits boulots, le dépôt de dossiers auprès des entreprises, l'acceptation d'offres formulées par les entreprises, apparaissent à nombre d'entre eux (leur niveau respectif d'études, comme nous le verrons, induisant des différences de comportement) comme les meilleures solutions pour entreprendre ou simplement travailler sans avoir à rembourser une aide. Autrement dit, l'initiative et les démarches individuelles sont plus valorisées par les jeunes interrogés que les pratiques associatives (64,4 % contre 28,9 %). Elles leur semblent plus adéquates pour s'en sortir et, à la fois, pour recouvrer et garder leur indépendance, enfin pour remplir leur rôle : prendre les leurs en charge.

Lorsqu'elle est préférée à l'initiative individuelle, l'association ne semble être ainsi qu'un moyen de mieux parvenir à sa propre réussite. Quant à l'action collective... Celle-ci a pour seule raison d'être la défense corporatiste et politisée des intérêts d'individus qui ne se reconnaissent

et n'agissent qu'en marge de tout groupement institué sur la base d'une hypothétique identité de Jeune Diplômé. Identité désormais de plus en plus subordonnée aux compétences pratiques plutôt qu'à l'instruction, à l'initiative vulgaire (commune) et « profane » (dans la mesure où l'instruction avait été sacralisée), plutôt qu'à l'appartenance à un corps lui-même ignoré par l'État, son géniteur. Identité défigurée, mais recomposée par les Jeunes Diplômés eux-mêmes qui, pour les besoins de leur intégration au sein de leurs milieux d'origine – au nom, donc, d'une dynamique collective –, choisissent avant toute autre la voie de l'émancipation individuelle. N'est-ce pas là la marque de la logique d'intégration précédemment envisagée ?

L'instruction réconciliée

Que peut être la transformation envisagée ? Au-delà du paradoxe, l'instruction des Jeunes Diplômés, qui est en partie à l'origine de leur marginalisation, semble être un des facteurs de leur intégration. En matière de solutions envisagées pour trouver un emploi, les diplômés de l'enseignement supérieur optent en effet pour l'association et se tournent vers leurs relations, dans des proportions plus importantes que leurs camarades issus de l'enseignement secondaire général ou technique (Tableau 7). Pour les premiers, des stratégies individuelles comme le passage de concours, le dépôt de dossiers de candidatures, le bénévolat ou encore la création de sa propre entreprise, sont moins importantes que pour les seconds¹⁹.

Tableau 7

Solutions envisagées pour trouver un emploi, selon le niveau d'études

	Supérieur	Secondaire
Concours	–	4,2%
Offres	10,5%	9,7%
Relations	8,1%	6,9%
Dépôt de dossiers	16,3%	23,6%
Créer son entreprise	18,6%	19,4%
S'associer	25,6%	18,1%
Être bénévole en entreprise	11,6%	13,9%
Attendre	4,6%	2,8%
Autre	1,2%	1,4%
NR	3,5%	–

19. Par ailleurs, pour 30,2 % d'entre eux, « il n'est pas possible de s'en sortir tout seul » (31,9 % des diplômés du secondaire le pensent), et 1,2 % (contre 2,8 %) seulement pensent que « sans sa famille, on ne peut jamais s'en sortir ».

Les quelques résultats tirés de cette enquête font ainsi état de différences selon le niveau d'étude et le statut des individus (actifs ou autres). Même si ces différences sont trop minimes pour autoriser des conclusions, elles suggèrent qu'un niveau supérieur d'instruction ouvre la voie de l'intégration. Selon cette enquête, ce niveau s'accompagne en effet de représentations et de stratégies plus imprégnées d'individualisation et, à la fois, plus orientées vers le collectif, qu'elles ne le sont dans le cas d'un diplôme secondaire. Apparemment plus conscients que la résolution de leurs problèmes ne ressortit qu'à leur propre initiative, les diplômés de l'enseignement supérieur se tournent davantage que les autres vers l'association, conciliant l'individu et le groupe, mais aussi l'instruction et l'analphabétisme, dans une complémentarité délivrée des anciennes oppositions. Si tel est bien le cas à une plus large échelle – ce que seule une enquête plus approfondie sur les stratégies permettrait d'affirmer vraiment –, ils annulent ainsi les clivages et résolvent les paradoxes inhérents à la socialisation (individualisante et individualiste) et à l'instruction reçues sur les bancs de l'École – l'une et l'autre dépossédant leurs titulaires de la possibilité de travailler, ou simplement d'agir, comme leurs pairs illettrés – et ce mieux que ne le font leurs camarades de l'enseignement secondaire, plus attachés qu'eux au prestige de la Lettre et davantage enfermés dans le partage dualiste du monde et du travail qu'elle ordonne.

L'instruction ouvrirait ainsi la voie à l'intégration, résolvant par là même la marginalité dont elle est porteuse. Plus encore, elle autoriserait l'adaptation au travail par la capacité à dépasser, après les avoir intériorisés, les fondements axiologiques de l'exclusion du diplômé chômeur... La place encore marginale des solutions passant par le collectif impose de considérer cette perspective comme une hypothèse, non comme un fait établi. Mais ces solutions ne suggèrent pas moins l'adaptation nécessaire des Jeunes Diplômés à la société, non l'inverse. En cela, elles attestent de la fin d'une époque où la Lettre avait si facilement force de Loi et, au-delà, du poids, de tout temps prédominant, des lois et codes non-scolaires de socialisation et d'intégration, malgré l'impact exercé par l'École sur la division du travail. Elles révèlent ainsi la subordination de la Lettre à l'ordre dans lequel elle a pris place, la subordination de l'individu au collectif, de l'individu instruit enfin à une dynamique sociale déprise de cette «raison graphique» (Goody, 1979) à laquelle elle a été, pendant un temps – le temps des Blancs – en partie assujettie.

Annexes

Tableau 1

Structure de la population par niveau de diplôme pour quelques groupes d'âge

Age	Sans	CEP	DEF	BAC	CAP	BT	Sup.	ND	Total
25-29	56,6 %	10 %	6,4 %	1,6 %	8,6 %	4,9 %	1,2 %	1,5 %	100 %
30-34	46,9 %	12,6 %	3,7 %	3,1 %	14,3 %	7,5 %	10,1 %	1,6 %	100 %
35-39	51,9 %	9,0 %	4,2 %	3,3 %	12,1 %	8,1 %	11,4 %	1,7 %	100 %
50-54	84,1 %	3,9 %	0,6 %	0,6 %	2,7 %	4,7 %	3,3 %	0,6 %	100 %
Ensemble	68,0 %	10,5 %	2,7 %	1,3 %	6,6 %	4,2 %	5,0 %	1,6 %	100 %

Source : ONMOE, 1988.

Tableau 2

Structures de l'emploi et taux de chômage selon le sexe et le niveau d'instruction

Sexe	Actifs	Actifs occupés	Chômeur ADT	Chômeur RPE	Chômeur Ensemble	Actifs potentiels	Taux de chômage
<i>Hommes</i>							
Sans	33	42	38	9	21	36	7,8 %
Fond.	41	40	45	48	47	60	16,6 %
S. prof.	13	12	13	27	21	4	23,4 %
Sup.	7	6	4	16	11	0	24,6 %
Total	100	100	100	100	100	100	14,6 %
<i>Femmes</i>							
Sans	41	49	5	12	11	54	5,7 %
Fond.	30	27	43	42	43	45	30,0 %
S. prof.	24	20	33	37	37	1	33,1 %
Sup.	5	4	19	8	10	0	42,3 %
Total	100	100	100	100	100	100	21,3 %
<i>Ensemble</i>							
Sans	39	43	34	10	18	50	7,4 %
Fond.	39	38	45	46	46	49	18,6 %
S. prof.	15	13	16	30	25	1	26,3 %
Sup.	6	5	5	13	10	0	27,2 %
Total	100	100	100	100	100	100	15,9 %

Source : ONMOE, 1988.

Chômeurs ADT : ayant déjà travaillé ; RPE : à la recherche d'un premier emploi.

Sans : sans instruction.

Fond. : Enseignement fondamental.

S. prof. : Enseignement secondaire et professionnel (on distinguera par la suite l'enseignement professionnel pré-DEF (1) et post-DEF (2) ; Sup. : Enseignement supérieur post-BAC.

Les actifs potentiels sont définis comme « les personnes qui se déclarent inactives, mais que rien n'empêche de travailler et qui travailleraient ou chercheraient à le faire si la situation de l'emploi s'améliorait ».

Tableau 3

Chômeurs à la recherche d'un premier emploi selon la formation et l'âge

Age/formation	10-14 ans	15-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	Total
Sans	38,28/ 17,85	15,36/ 51,75	8,4/ 30,39		100 %
Fondamental	42,62/ 9,61	39,84/ 64,91	15,28/ 26,73		100 %
Secondaire		0,71/ 17,59	3,11/ 82,4		100 %
Sec. prof. 1	19,09/ 3,74	32,72/ 46,35	32,23/ 49,01	100/ 1,01	100 %
Sec. prof. 2		7,35/ 29,58	16,3/ 70,36		100 %
Sup.		4,71/ 16,16	22,79/ 83,92		100 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	

Tableau 4

Les recrutements dans la fonction publique de 1985 à 1990

Années	Hommes	Femmes	Total
1985	1 179	239	1 418
1986	854	284	1 138
1987	580	166	746
1988	336	90	426
1989	154	34	188
1990	?	?	131

Source : Ministère de l'emploi et de la fonction publique, in O. Doumbia, 1990.

Références bibliographiques

- ADIDE, 1991, *Procès verbal n° 2 de la commission chargée de la définition du statut des Jeunes Diplômés*, ONMOE, Bamako.
- ADIDE, 1991, *Rapport de synthèse de la commission de suivi du cahier de doléances*, Bamako.
- AMSELLE J.-L. et GRÉGOIRE E., 1987, « Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et bourgeoisies d'affaires », in *L'État contemporain en Afrique*, E. TERRAY dir., Paris, 418 p. : 23-47.

- ANTONIOLI A., 1988, *La corrélation formation-emploi en situation de mal-développement*, Thèse nouveau régime, Lyon.
- AURORE, 20/02/1992 (n° 108), *Concours d'entrée à la fonction publique : Le refus des Jeunes Diplômés*, Bamako.
- BERTRAND M., 1992, « Un an de transition politique : de la révolte à la troisième république », *Politique africaine*, « Le Mali, la transition », 180 p., pp. 9-22.
- CESIRI-SO, février 1992, *Rapport d'activités*, Bamako.
- DOUMBIA O., 1990, *Les jeunes Diplômés et la terre : essai de bilan d'une politique d'insertion des Jeunes Diplômés dans le secteur agro-pastoral*, ENSUP, Bamako.
- DUMONT L., 1983, *Essais sur l'individualisme*, Seuil, Paris, 280 p.
- Échos (Les), 17-31/3/1989 (n° 1), *Les chômeurs s'organisent*, Bamako.
- Échos (Les), 28/2/1992 (n° 149), *Marche ADIDE-AJDP-JLD, L'irresponsabilité*, Bamako.
- ELIAS N., 1991, *La société des individus*, Fayard, Paris, 301 p.
- Essor (L'), 7/05/1991, *Jeunes Diplômés : du leurre au désabusement*, Bamako.
- FOFANA I., 1992, *La problématique de l'emploi des Jeunes Diplômés*, texte de conférence, Bamako.
- GÉRARD E., 1992a, *L'École déclassée. Une étude anthropo-sociologique de la scolarisation au Mali. Cas des sociétés malinkés*, Thèse nouveau régime, Montpellier.
- GÉRARD E., 1992b, « Entre État et populations : l'école et l'éducation en devenir », *Politique africaine*, « Le Mali, la transition », 180 p. : 59-69.
- GÉRARD E., 1997, *La tentation du savoir en Afrique*, Karthala, Paris.
- GOODY J., 1979, *La raison graphique*, Paris, Les éditions de minuit, 274 p.
- GUE J., 1991, *Axe urbain Afrique, Projets de développement de quartiers au Mali*, Ministère de la Coopération et du Développement, Bureau du Développement urbain, GRET, Paris.
- GUEDJ P., 1986, *L'enseignement supérieur en Afrique : instrument de développement ou facteur de désintégration ? Une étude de cas : le Mali*, Thèse nouveau régime, Tours.
- KARMILOFF I., 1985, *Le développement de l'emploi au Mali*, PNUD, Paris.
- LACHAUD J.-P. et EL HADJI SIDIBE B., 1993, *Pauvreté et marché du travail au Mali : le cas de Bamako*, Genève, IIES.
- MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, 1991, *Recensement général de la population et de l'habitat au Mali, Fréquentation scolaire, Scolarisation et Alphabétisation*, Tome 4, Bamako.
- ONMOE (Office National de la Main-d'Œuvre et de l'Emploi), Ministère de la fonction publique et du travail, 1992, *Commentaire sur les résultats du recensement des Jeunes Diplômés*, doc. dact., Bamako.
- ONMOE, Ministère de la fonction publique et du travail, 1991, *Délibération portant création et organisation de la cellule d'appui à l'insertion des Jeunes Diplômés*, doc. dact., Bamako.
- ONMOE, Ministère de la fonction publique et du travail, 1988, *Enquête sur l'emploi et le chômage dans le district de Bamako*, Bamako.
- SISSOKO K., 1989, *La crise de l'emploi et la question des motivations pour les études supérieures*, ENSUP, Bamako.